

2005

Les élites politiques au Burundi : identification et rapports au système politique (1987-1993)

Cakweri, Bernard

UB, FLSH

<https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1615>

Téléchargé depuis le dépôt institutionnel officiel de l'Université du Burundi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT D'HISTOIRE.

LES ELITES POLITIQUES AU BURUNDI : IDENTIFICATION
ET RAPPORTS AU SYSTEME POLITIQUE (1987-1993)

Par Bernard CAKWERI

Sous la Direction de :

Julien NIMUBONA
Docteur en Science
Politique

Mémoire présenté et défendu
publiquement en vue de l'obtention
du Diplôme de Licence en Histoire.

Option : Science Politique

Bujumbura, novembre 2005

Table des matières

Dédicace.....	i
Avant-propos.....	ii
Liste des tableaux.....	iii
Sigles et abréviations.....	iv
INTRODUCTION GENERALE	1
1. Présentation du sujet.....	1
2. Choix et intérêt du sujet	2
3. Articulation du sujet.....	2
4. Délimitation du sujet.....	3
5. Les sources utilisées.....	3
6. Difficultés rencontrées.....	3
CHAPITRE I: LE CADRE THEORIQUE DE L'ANALYSE DES ELITES.....	5
A. DEFINITION DE LA NOTION D'ELITE.....	5
1. Au niveau de la sociologie.....	5
2. Au niveau de la science politique.....	7
B. QUELQUES APPROCHES THEORIQUES DES ELITES.....	8
1. L'approche de Vilfredo Pareto.....	8
2. L'approche de Gaetano Mosca.....	11
C. EXEMPLES D'IDENTIFICATION DES ELITES POLITIQUES.....	13
1. Les élites politiques en France.....	13
2. Les élites aux Etats-Unis d'Amérique.....	17
3. L'élite dans l'ancienne société islamique : les OULEMAS... ..	21
4. Les élites africaines.....	22
1° Les élites de l'indépendance.....	22
2° Les élites postcoloniales.....	25
CHAPITRE II : IDENTIFICATION DES ELITES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES AU BURUNDI.....	32
A. Les élites militaires.....	32
B. Les élites administratives.....	34
C. Les élites gouvernementales.....	39

1° Le gouvernement du 01/10/1987.....	39
2° Le gouvernement du 04/10/1988.....	43
3° Le gouvernement du 12/02/1991.....	47
4° Le gouvernement du 02/4/1992.....	50
5° Les élites dirigeantes des grandes administrations publiques.....	54
4. Les élites au lendemain des élections de 1993.....	57
1° Le gouvernement du 10/7/1993.....	58
2° L'Assemblée Nationale	62
3° L'administration des Provinces.....	64
4° La direction des grandes administrations publiques et para- publiques.....	66
CHAPITRE III : RAPPORTS ENTRE LES ELITES ET LE SYSTEME POLITIQUE.....	69
A. Prédominance de l'autoritarisme.....	70
B. Une militarisation du système politique.....	71
C. Un présidentialisme monocentré et décompressé.....	73
D. Vers l'affaiblissement de l'administration présidentialisée.....	78
E. La persistance du néo-patrimonialisme.....	80
1. Qu'est-ce que le néo-patrimonialisme ?.....	80
2. Manifestation du néo-patrimonialisme dans le système politique burundais.....	82
CONCLUSION GENERALE.....	87
Bibliographie.....	90

DEDICACE

A nos parents qui nous ont donné le goût de l'effort et du travail ;
A tous ceux qui nous ont été utiles dans la vie ;
A toutes les victimes d'une mauvaise gestion de la chose publique ;

Nous dédions ce mémoire.

Bernard CAKWERI

Avant-propos

Ce mémoire n'aurait pas vu le jour n'eussent été des efforts investis par plusieurs intervenants à qui nous devons une grande reconnaissance. C'est pourquoi, au terme de ce travail, nous voudrions adresser nos sincères sentiments de gratitude à toutes les personnes physiques et morales pour leur grande contribution.

Nous éprouvons plus qu'un sentiment de reconnaissance au Professeur Julien NIMUBONA pour nous avoir aidé à formuler le sujet de ce mémoire et dirigé le travail avec enthousiasme et dévouement. Son expérience, sa rigueur scientifique, ses conseils et sa disponibilité malgré ses multiples sollicitations nous ont été d'une grande utilité. Nous lui en serons toujours reconnaissant.

Que toutes les institutions qui nous ont vu évoluer, de l'école primaire à l'Université, plus particulièrement le Département d'Histoire, trouvent ici l'expression de notre éternelle gratitude.

Nous remercions également nos différents informateurs ainsi que la Présidence de la République pour leur collaboration combien inestimable. Que nous ne soyons pas les derniers à bénéficier de leur générosité.

Enfin, aux membres du mouvement XAVERI, à tous nos amis, spécialement à tous les camarades de promotion, pour avoir rendu agréable notre séjour à l'Université du Burundi, à tous et à chacun,

Nous disons grand merci !

Bernard CAKWERI

Liste des tableaux

- Tableau n°1 : La composition du Comité Militaire pour le Salut National
Tableau n°2 : Administration provinciale en septembre 1987
Tableau n°3 : L'administration provinciale à la veille des élections de juin 1993.
Tableau n°4 : Premier gouvernement de la III^{ème} République
Tableau n°5 : Deuxième gouvernement de la III^{ème} République
Tableau n°6 : Troisième gouvernement de la III^{ème} République
Tableau n°7 : Quatrième gouvernement de la III^{ème} République.
Tableau n°8 : La direction des grandes administrations publiques sous le régime de la III^{ème} République
Tableau n°9 : Cinquième Gouvernement de la III^{ème} République
Tableau n°10 : Niveau d'instruction des Représentants du peuple
Tableau n°11 : Composition de l'administration provinciale sous le gouvernement de Melchior NDADAYE
Tableau n°12 : La direction des grandes administrations publiques sous le gouvernement de Melchior NDADAYE

Sigles et abréviations.

1. BANCOBU : Banque Commerciale du Burundi
 2. B.C.B. : Banque de Crédit de Bujumbura
 3. B.N.D.E. : Banque Nationale de Développement Economique
 4. B.R.B. : Banque de la République du Burundi
 5. B.O.B. : Bulletin Officiel du Burundi
 6. CAMOFI : Caisse de Mobilisation Financière
 7. Chap. : Chapitre
 8. C.M.S.N : Comité Militaire de Salut National
 9. COGERCO : Compagnie de Gérance du Coton
 10. Col. : Colonel
 11. COTEBU : Complexe Textile de Bujumbura
 12. dir. : sous la direction de
 13. *Et alli* : et les autres
 14. Fac. : Faculté
 15. FRODEBU : Front pour la Démocratie au Burundi
 16. Ibid (de ibidem) : même auteur, même ouvrage, même page
 17. Id. (de idem) : même auteur, même ouvrage
 18. I.N.E.C.N. : Institut National de l'Environnement et de la
Conservation de la Nature
 19. I.N.S.S. : Institut National de Sécurité Sociale
 20. ISCAM : Institut Supérieur de Cadres Militaires
 21. J.R.R. : Jeunesse Révolutionnaire RWAGASORE
 22. L.G.D.J. : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence
 23. LONA : Loterie Nationale
 24. Lt - Col : Lieutenant - Colonel
 25. M.F.P. : Mutuelle de la Fonction Publique
 26. ONATEL : Office National des Télécommunications
 27. Op.Cit.(de *Opère Citato*) : dans l'œuvre citée
 28. OTRACO : Office de Transport en Commun
 29. P.A.F.E. : Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers
 30. P.F.N.S.P. : Presses de la Fondation Nationale de Science
Politique
 31. P.L. : Parti Libéral
 32. P.R.P. : Parti pour la Réconciliation du Peuple
 33. P.P. : Parti du Peuple
 34. P.U.F. : Presses Universitaires de France
-

35. RADDES : Rassemblement pour la Démocratie, le Développement Economique et Social
36. REGIDESO : Régie de distribution de l'eau et de l'électricité
37. R.P.B. : Rassemblement du Peuple Burundais
38. S.B.F. : Société Burundaise de Banque et de Financement
39. SOCABU : Société d'Assurance du Burundi
40. SOSUMO : Société Sucrière de Mosso
41. trad. : traduction
42. U.B. : Université du Burundi
43. U.F.B. : Union des Femmes Burundaises
44. UNESCO : United Nations for Education, Science and Cultural Organization
45. UPRONA : Union pour le Progrès National
46. U.T.B. : Union des Travailleurs du Burundi
47. Vol. : Volume
46. WASP : White Anglo-Saxon Protestant

INTRODUCTION GENERALE

1. Présentation du sujet

Choisir d'analyser le personnel politique burundais, les conditions de son recrutement, les différents segments et réseaux relationnels qui en constituent l'armature, à travers la prise en compte des itinéraires politiques des individus, ouvre de nombreuses perspectives mais oblige à s'entourer de précautions méthodologiques indispensables. L'étude des itinéraires individuels à partir de la variable politique doit être envisagée, avant toute autre chose, comme un éclairage tout à fait particulier et partiel posé sur des trajectoires souvent complexes et difficilement réductibles. Jusque-là, d'ailleurs, les itinéraires des hommes politiques burundais ont souvent été négligés, principalement par les tenants d'une sociologie « élitiste » ne voulant voir dans la recherche des détenteurs du pouvoir politique que des positions réputées acquises sans se préoccuper du processus de formation de ces mêmes positions alors qu'il y a d'autres qui, n'ayant pas de pouvoir reconnu, ont au moins le pouvoir décisif d'empêcher qu'une décision puisse même être imaginée comme possible et concevable.

Or, toute étude des détenteurs du pouvoir doit être multidimensionnelle parce que les intercausalités sont multiples, à commencer par celles qui lient l'homme à son enfance, et, plus tard, à ses fonctions. Il y a donc des « possibles » qui ne sont jamais imaginés à défaut d'être formulés et surtout d'être retenus dans des choix pourtant considérés comme libres. C'est cette marge d'occurrence dans la probabilité des choix et des positions politiques qu'il faut examiner. Mais à l'inverse, nous nous interdirons de retenir toute explication mécaniste qui ferait envisager les itinéraires politiques comme guidés peu ou prou par de véritables rails excluant toute éventualité de bifurcation. Ce rejet s'accompagnera aussi de refus des généralisations excessives et abusives.

Le parcours des élites politiques au Burundi ne doit pas être compris comme autre chose qu'un outil commode et opératoire. Ainsi certaines questions se posent déjà auxquelles notre approche pourra apporter quelques éléments de réponses.

2. Choix et intérêt du sujet

Le choix du sujet que nous abordons est motivé par un bon nombre de phénomènes qui ont accroché notre attention.

Dans le contexte actuel et compte tenu du rôle joué par les références ethniques et autres allégeances au cours des événements qui ont marqué l'histoire du Burundi, le fait de publier des renseignements nominatifs peut prêter à débat.

Pourtant cette perspective est indispensable pour situer et comprendre les enjeux décisifs des différentes situations politiques durant la période étudiée à savoir l'ethnisme, le régionalisme ou le clanisme. De ce fait, nos indications ne font qu'effleurer d'autres mécanismes de solidarité dont on peut se demander si ils n'ont pas pesé sur les enjeux politiques internes d'une manière bien plus décisive encore que l'ethnisme ou le régionalisme. Mais rendre compte de ces diverses réalités n'équivaut pas à les réifier.

3. Articulation du sujet

Notre travail est subdivisé en trois chapitres.

Dans le premier chapitre, nous exposons les notions générales que nous considérons comme indispensables pour la compréhension de l'ensemble de ce travail. Nous y examinons également la position des différents auteurs qui ont travaillé sur la théorie élitiste ainsi que l'exemple d'identification des élites politiques dans certaines sociétés autres que le burundaise.

Dans le deuxième chapitre, nous identifions les élites politiques gouvernementales durant la période considérée.

Le troisième et dernier chapitre consiste en une analyse des rapports qui existent entre les élites et le système politique. Il sera aussi pour nous l'occasion de découvrir les performances et les limites de la

théorie élitiste en ce qui concerne son applicabilité au système politique burundais.

4. Délimitation du sujet

Une délimitation dans le temps et dans l'espace s'impose pour aborder avec efficacité un tel sujet.

Spécialement, nous avons voulu nous limiter sur le cas du Burundi, tout en n'ignorant pas l'universalité de la notion d'élite.

Pourquoi le choix de cette période ? Nous nous sommes limité à l'étude des élites politiques de 1987-1993 à cause du caractère particulier de cette période. En effet, c'est avec les débuts de la Troisième République que l'on observe de profondes transformations socio-politiques comme le multipartisme et la parité ethnique dans les institutions politiques tandis que l'année 1993 correspond aux élections présidentielles et législatives ayant entraîné un changement.

5. Les sources utilisées

Notre travail a été réalisé essentiellement sur base des sources écrites et orales.

Parmi les sources écrites, il faut mentionner les ouvrages généraux, les thèses, les mémoires, les B.O.B., les périodiques, les revues, les journaux et les rapports des différents services administratifs.

Nous avons également effectué des enquêtes auprès de plusieurs personnes susceptibles de nous aider à compléter les données recueillies grâce aux sources écrites. Notons que ces personnes proviennent des milieux professionnels aussi divers que variés.

6. Difficultés rencontrées

Une telle recherche qui exige parfois un contact physique avec les détenteurs de l'information ne peut se dérouler sans quelques difficultés.

En effet, étant donné que très peu d'auteurs burundais ont déjà travaillé sur la théorie élitiste, nous nous sommes heurté à des problèmes relatifs à la documentation.

Concernant les sources orales, leur usage n'a pas été régulier pour des raisons indépendantes de notre propre volonté.

D'abord, les gens n'étaient pas habitués au questionnement sur un sujet pareil. C'est ainsi que certaines gens méfiantes ont refusé de répondre à nos questions. D'autres sélectionnaient des questions auxquelles ils livraient le moins d'informations possibles. Il y en a d'autres qui nous ont soupçonné de faire l'enquête au profit de tel ou tel parti concurrent.

Ensuite, nous n'oublierons pas de signaler que les conditions financières que connaît l'étudiant-mémorand ont rendu difficile le travail de porte-à-porte sur les différents lieux de documentation.

Malgré toutes ces difficultés, nous avons pu, tout de même, rassembler des données suffisantes pour fournir les éléments les plus précieux au bon déroulement de notre travail.

CHAP.I. LE CADRE THEORIQUE DE L'ANALYSE DES ELITES.

A. DEFINITION DE LA NOTION D'ELITE

D'une façon générale, les élites sont considérées comme les principaux artisans du changement et jouent un rôle décisif dans la préparation des décisions, le choix et les modalités des actions à entreprendre, voire dans la définition des problèmes à traiter. Leur rôle dans la société a été l'objet de plusieurs chercheurs. Dans leurs analyses, les uns empruntent la voie sociologique tandis que d'autres l'abordent sous l'angle de la science politique, raison pour laquelle il conviendrait de préciser préalablement le sens que chacun des deux groupes accorde à cette notion d' « élite ».

1. Au niveau de la sociologie

En sociologie, la notion d' « élite » fut introduite par Vilfredo Pareto, qui y voyait les membres « supérieurs » d'une collectivité. Dans un texte célèbre, il propose en effet de donner le nom d' « élite » à tous ceux qui, quelle que soit la branche d'activité où ils déploient leurs talents, ont de meilleures notes, sont donc les meilleurs et manifestent le plus de réussite. A ce propos, il dit :

« L'élite est composée de tous ceux qui manifestent des qualités exceptionnelles ou qui font preuve d'aptitudes éminentes dans un domaine ou dans une activité »¹.

Pour cet auteur, il est sans nul doute que l'élite est aussi bien les marchands les plus prospères, les avocats ou les médecins qui ont le plus de clients que les citoyens les plus riches ou le voleur qui dépouille ses concitoyens avec le plus de constance ou en visant ceux qui possèdent le plus.

A côté de Pareto, Raymond Boudon a développé une conception similaire de l'élite :

¹ PARETO, (V.), Traité de sociologie générale, Genève, Droz, 1965 cité par BIRABUZA (A.), Le mal burundais ou l'involution historique d'une vieille nation, éd. de la renaissance, Bujumbura, 1999, p.116.

« L'élite est ce groupe d'individus qui, dans un secteur quelconque des activités humaines, parviennent aux meilleurs résultats en faisant prévaloir son point de vue contre celui des autres »².

Dans le sens de R. Boudon, l'on comprend que c'est à l'élite que revient l'initiative, comme aussi le leadership et éventuellement l'organisation.

Selon Pierre Rosanvallon, le mot élite signifie animateurs et dirigeants de milieux³. Ici, l'idée sous-jacente est qu'une société où il n'y a plus qu'une masse indifférenciée n'est plus susceptible que d'être gouvernée par des chefs ou des manipulateurs et qu'il faut avoir la science des masses pour diriger au sein du monde moderne. Le terme d'élite n'est donc pas toujours adéquat quand on parle des élites qui animent un milieu. Dans ce cas, il peut être entendu dans son sens premier puisqu'il renvoie plutôt à l'insertion organique dans un milieu social organisé. Au contraire, toute la dénomination et la sociologie des élites présupposent une société décomposée, déstructurée, désorganisée, sérialisée, puis livrée simplement à la réorganisation du sommet par le discours manipulateur ou par la puissance administrative. Mais le fait qu'aujourd'hui, continue Rosanvallon, on fasse de plus en plus le procès des élites ou de la « super-élite » est, c'est vrai, aussi l'indicateur objectif d'une décomposition de la culture politique, d'un désarroi démocratique et d'une transition sociologique⁴.

Dans le même sens, R. Aron s'est attaché à justifier son modèle construit à partir de l'opposition entre les catégories dirigeantes diversifiées qui préservent, dans les démocraties occidentales, leur pouvoir, la classe politique ne constituant que l'une d'entre elles⁵. Pour lui l'hypothèse d'une classe dirigeante unifiant ces catégories dirigeantes serait peu féconde dans ce contexte pluraliste. Le terme d'élite est donc réservé au groupe qui a socialement réussi, à l'élite particulière qui exerce effectivement les fonctions politiques du gouvernement.

2. Au niveau de la science politique

² BOUDON, (R.) et BOURRICAUD, (F.), Dictionnaire critique de la sociologie, Paris, P.U.F., 1981, p.225.

³ ROSANVALLON, (P.), « Les élites françaises, la démocratie et l'état », in Esprit, octobre 1997, p. 70.

⁴ Ibid

⁵ ARON, (R.), Classe sociale, classe politique, classe dirigeante, Archives européennes de sociologie, I, 1960, in HERMET (G.), et alii, Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, Paris, Armand Colin, 1994 p.97.

En science politique, la théorie élitiste privilégie la domination politique, c'est-à-dire qu'elle place au cœur des relations l'inégalité et le conflit. C'est à l'aide de ces principes que certains auteurs ont tenté de définir la notion d'élite .

En effet, prise sous cet angle, la notion d'élite englobe tous ceux qui occupent une fonction quelconque dans une entreprise politique. Ainsi, selon Georges Burdeau :

« Les élites politiques sont des hommes qui sont chargés de gérer les affaires publiques, prennent des décisions, donnent des ordres et les font exécuter dans le sens que leur paraît exiger le bon accomplissement de leur fonction. Ils détiennent dans l'Etat, à la fois le pouvoir de décider et l'exercice de la force contraignante⁶. »

Ici, l'on comprend que les élites politiques ont plus de pouvoir que d'autres dans la vie politique du pays. Elles contrôlent ou influencent le processus de prise de décision.

De son côté, dans sa synthèse de tous les travaux consacrés aux élites politiques, PUTNAM réserve la domination d'élite à « ceux qui ont plus de pouvoir que d'autres », le pouvoir étant de son côté « la puissance d'influencer réellement (directement ou indirectement) la politique et l'activité de l'Etat » et ne parle effectivement que des parlementaires, des ministres ou présidents, voire de la haute administration⁷.

De ces trois auteurs, on remarque que l'idée d'inégalité et de conflit est toujours présente dans leurs raisonnements respectifs.

Quant à Nadine Picaudou, « le concept d'élite désigne le plus souvent un groupe fermé, dirigeant non pas en vertu de sa nomination sur les moyens de production, mais les qualités spécifiques des individus qui le constituent »⁸.

Pour Charles-Wright Mills, l'élite signifie « ces cercles politiques, économiques et militaires qui, dans un ensemble complexe de

⁶ BURDEAU, (G.), Traité de science politique, T.2, Paris, L.G.D.J., p.251.

⁷ PUTNAM(R.), The comparative study of Political Elite, New Jersey, Prentice Hall, cité par GRAWITZ(M.) et LECA (J.), Traité de science politique, Paris, P.U.F., V.3, 1985, pp. 603-604.

⁸ PICAUDOU, (N.), « Genèse des élites palestiniennes 1948-1982 », in Revue française de science politique, vol.34, n°2, avril 1984, Paris, P.F.N.S.P., p.326.

coteries entrecroisées, partagent les décisions d'importance au moins nationale »⁹.

Dans ce type d'explication, on constate une certaine évidence des faiblesses théoriques parce qu'il tend à étudier le groupe à partir de l'individu, à prendre ses qualités psychologiques et ses valeurs morales pour des facteurs historiquement déterminants et à confondre les conséquences d'une situation de contrôle du pouvoir avec ses causes (tendance à se regrouper, développement des valeurs communes).

B. QUELQUES APPROCHES THEORIQUES DES ELITES

Parmi les grands théoriciens élitistes, nous retiendrons les approches de deux auteurs à savoir Vilfredo Pareto et Gaetano Mosca.

1. L'approche de Vilfredo PARETO

Avec Pareto, nous avons vu que l'élite est composée de gens les plus capables dans toutes les sphères de l'activité humaine. Mais au sein de cette élite générale, il se dégage une élite politique ou gouvernante, une minorité qui détient le pouvoir. Pour cet auteur, ce pouvoir d'élite signifie en même temps le pouvoir de la minorité et quoi qu'on essaie de démontrer le contraire, le pouvoir politique a toujours été et sera toujours l'autocratie, autrement dit despotique ou dictatorial.

« Que cela plaise ou non à certains théoriciens, il est de fait que la société humaine n'est pas homogène ; que les hommes sont différents physiquement, moralement et intellectuellement »¹⁰.

Par cette distinction entre élite gouvernementale et élite non gouvernementale, Pareto se révèle moins prolix en ce qui concerne la manière dont on pourrait construire l'indice d'appartenance à l'élite politique. Si on convient que celle-ci obéit à la loi générale ou si on considère les textes relatifs à la lutte des élites, on peut concevoir que celles-ci tirent la supériorité de leur tempérament : ils sont les forts, différence naturelle qui explique la réussite qui donne le pouvoir.

⁹ MILLS, (C.W.), L'élite du pouvoir, Paris, Maspero, 1969, p. 20.

¹⁰ PARETO, (V.), Traité de sociologie générale, cité par MARIRO, (A.), De la nation aux ethnies ou la naissance d'une élite tribalisée, Dakar, UNESCO, 1998, p.10.

Dans son ouvrage « *Traité de sociologie générale* », Pareto procède par une approche psychologique des gouvernants. Son questionnement est le suivant : Comment se fait-il que, dans toute société, il y ait, comme de manière naturelle, un groupe d'individus (appelé élite) qui commande à la majorité (appelée masse) et de surcroît se fait obéir¹¹ ? C'est le questionnement fondamental. Sa démonstration se fait en deux temps : le premier temps est celui de s'interroger sur les ressources de cette minorité élitiste tandis que le deuxième consiste à s'interroger sur les conditions de l'obéissance de la majorité.

En ce qui concerne les ressources de l'élite gouvernementale ou l'élite au pouvoir, Pareto dit que cette minorité doit avoir une qualité exceptionnelle : elle a une certaine supériorité intellectuelle ou technique. Quand au second temps, Pareto démontre que l'élite accède au pouvoir par la ruse et l'exerce, c'est-à-dire se fait obéir par la majorité aussi bien par cette même ruse que par la violence.

Puisque cette situation d'élite peut créer une tension et un conflit au cœur du système politique, Pareto s'interroge aussi sur les conditions de stabilité de ce dernier. Ainsi, il postule que pour qu'un système politique soit stable, il faut deux principes : l'assimilation réciproque des élites et le contrôle de la circulation des élites.

En ce qui concerne l'assimilation réciproque des élites, elle consiste, pour l'élite gouvernementale, à chercher à éviter la contestation de son pouvoir en incorporant ou en intégrant l'élite non gouvernementale au cœur du pouvoir de l'Etat.

Pour ce qui est du contrôle de la circulation des élites, c'est une stratégie qui consiste, pour l'élite gouvernementale, c'est-à-dire l'élite au pouvoir, à prendre dans l'élite non gouvernementale les personnes jugées porteuses de valeurs positives ou négatives susceptibles de déstabiliser le pouvoir institué.

Pour lui, « l'histoire est un cimetière d'aristocraties » au regard d'une circulation des élites conçue du bas vers le haut :

« Les révolutions se produisant parce que soit à cause du ralentissement de la circulation de l'élite, soit pour une autre cause, des éléments de qualité inférieure s'accumulent dans les couches

¹¹ PARETO,(V.), *Op.Cit.*, cité par HERMET(G.) et alii, *Op.Cit.*, p. 97.

supérieures. Ces éléments ne possèdent plus de résidus capables de les maintenir au pouvoir et ils évitent de faire usage de la force tandis que dans les couches inférieures se développent des éléments de qualité supérieure qui possèdent les résidus nécessaires pour gouverner et sont disposés à faire usage de la force »¹².

De ce point de vue, nous constatons que les élites apparaissent mobiles, ce qui n'exclut pas des périodes de stabilité plus ou moins prolongées. Ainsi, pour se maintenir, nous dit Pareto, une élite a besoin de l'apport ininterrompu de nouveaux éléments issus de la non élite, et, en même temps qu'elle est obligée d'exclure ses éléments dégénérés, « fatigués »¹³. L'auteur aborde ici, à la fois le phénomène de la mobilité verticale et horizontale dont le résultat est en fait le renouvellement, après une certaine période, de l'élite qui gouverne. Il insiste souvent sur la menace qui pèse sur l'élite gouvernementale du fait de l'absence de la circulation des élites.

«Une élite gouvernante qui ne se renouvelle pas est condamnée à disparaître, sous la pression de la révolution, provoquée et conduite par une contre-élite qui se forme à l'intérieur de la classe gouvernée et prend le pouvoir par force »¹⁴.

A notre avis, le concept de circulation des élites privilégié par Pareto demeure ambigu. En effet, un contenu social du groupe choisi ou dirigeant, ce dernier a désigné par la même expression les déplacements éventuels des individus sur l'échelle sociale et les changements, voire les bouleversements de la société globale.

Il convient donc de résumer l'appellation de mobilité sociale pour désigner les montées et les descentes au sein du groupe et celle de circulation des élites pour désigner l'altération de nature et de spécificité car les deux phénomènes se combinent fréquemment .

¹² PARETO, (V.), *Op.Cit.*, cité par MARIRO (A.), *Op.Cit.*, p.11.

¹³ *Idem.* P. 12.

¹⁴ *Encyclopaedia Universalis*, 1990, p.184.

2. L'approche de Gaetano MOSCA

Dans son analyse, Gaetano Mosca a développé une conception similaire de l'élite. Il raffine la notion d'élite dirigeante de Pareto en parlant d' « élite dominante ». Il entend par là l'élite qui, dans une société donnée tend à faire prévaloir son point de vue contre celui des autres élites. Autrement dit, pour ce sociologue italien, ce sont des intérêts et des idées de l'élite au pouvoir qui animent l'histoire et celle-ci doit donc trouver son explication complète dans l'étude systématique des élites. A ce sujet, Mosca écrit :

« En réalité, on peut dire que toute l'histoire de l'humanité civilisée se réduit à un conflit entre la tendance des éléments dominants à monopoliser le pouvoir politique et à transmettre en héritage, et la tendance à la dislocation des vieilles forces et à l'émergence des nouvelles »¹⁵.

Selon cet auteur, l'intérêt de toute analyse est de s'intéresser à la classe dirigeante. Son approche est de nature organisationnelle. Pour lui, le pouvoir est exercé par une minorité organisée qu'il appelle « classe dirigeante » ou « classe politique ». De plus, cette classe dirigeante se spécifie par son organisation : C'est une minorité organisée, c'est-à-dire que les membres ont des liens qui assurent l'unité et la cohésion du groupe.

Elle forme un bloc homogène du seul fait qu'elle est une minorité tant il est vrai qu'il est plus facile d'avoir des intérêts et des buts communs et d'agir à cent plutôt qu'à des milliers¹⁶. Autrement dit, les membres de la minorité qui gouvernent ont des attributs, réels ou apparents, qui sont très estimés et très importants dans la société dans laquelle ils vivent. Ainsi, la « classe politique » est-elle capable de contrôler les forces sociales qui, à un moment donné et dans une société donnée sont essentielles pour la possession du pouvoir. Il ne faut pas croire, cependant, que n'importe qui peut acquérir ces compétences ou que tout le monde part à égalité. D'une part, note Mosca, l'influence sociale ou politique est toujours plus aisée d'accès aux riches qu'aux pauvres¹⁷. D'autre part, la classe politique tend à « être héréditaire en fait sinon en droit ». Mosca est le premier à faire référence à l'importance

¹⁵ MOSCA, (G.), *The ruling class*, New York, McGRAWITZ-Hill (trad. de *Elementi di Scienza Politica*), 1896, cité par ROCHER (G.), *Le changement social*, Montréal, Ed.H.M.H.P., 1972, p. 130.

¹⁶ MOSCA, (G.), *Op. Cit.*, cité par GRAWITZ, (M.) et LECA, (J.), *Op. Cit.*, V 3, p. 608.

¹⁷ *Idem*, p. 611.

de ce qu'on pourrait appeler la socialisation politique. En effet, il remarque que la qualification pour des postes importants, l'habitude et, par extension, la capacité de s'occuper des affaires importantes s'acquièrent beaucoup plus aisément quand on en a eu une familiarité dans l'enfance. A ce propos, il écrit :

« Même quand des diplômes, des connaissances scientifiques, des aptitudes spéciales sont testés par des examens ouvrant la voie aux emplois publics, rien n'est plus décisif, conclut-il, que les avantages spéciaux de certains individus – ceux que les Français appellent avantages des situations acquises »¹⁸.

En bref, richesse, appartenance aux groupes dominants de la société, expérience précoce de la politique sont des facteurs décisifs de l'appartenance à l'élite politique selon Gaetano Mosca.

S'agissant de la circulation des élites, Gaetano Mosca signale *« un conflit permanent entre la tendance des éléments dominants qui veulent monopoliser le pouvoir politique et la tendance qui lutte pour l'émergence de forces nouvelles »¹⁹.*

En résumé, malgré quelques divergences quant à la structure des élites, ces auteurs convergent au niveau de la conception générale de l'élite. Il s'agit de la classe qui occupe une position décisive dans les sommets de la hiérarchie sociale. C'est l'élite dominante pour Mosca ou « la classe dominante » et l'élite gouvernementale pour Pareto.

Comme Pareto, Mosca refuse lui aussi la notion d'égalité et rejette l'idéal démocratique. Pour lui, comme pour Pareto, les hommes sont différents, aussi bien moralement qu'intellectuellement. Pour ces deux auteurs, il est fort remarquable que la théorie égalitaire qui essaie de nier cette réalité doit être tout simplement rejetée.

Dès son élaboration, la théorie élitaire de Pareto et Mosca s'est présentée comme l'antithèse de la conception marxiste de la société, non seulement en justifiant les inégalités entre les hommes, mais aussi en essayant de prouver que ces inégalités sont difficiles à supprimer. Par son caractère aristocratique et élitiste, cette conception aurait-elle

¹⁸ MOSCA, (G.), *Op.Cit.*, cité par ROCHER, (G.), *Op. Cit.*, p. 130.

¹⁹ BAUER, (M.) et BERTIN-MOUROT, (B.), « La triple exception française. A propos de la formation des élites », in *Esprit*, octobre 1997, p.49.

exercé une influence quelconque sur la société politique burundaise ? C'est ce que nous allons essayer d'analyser dans les chapitres qui suivent.

C. EXEMPLES D'IDENTIFICATION DES ELITES POLITIQUES.

La composition et le recrutement des élites ainsi que les mécanismes par lesquels elles accèdent au pouvoir ou l'influencent varient d'une société à l'autre ou d'un pays à l'autre.

Pour faire cet exercice d'identification des élites, nous partons de leurs ressources ainsi que les différents contextes qui leur permettent d'accéder au pouvoir.

1. Les élites politiques en France

Il existe trois traits caractéristiques des élites françaises qui expriment la logique profonde du premier modèle de l'élitisme républicain : l'importance du diplôme initial, le haut niveau de responsabilité dès le premier poste et l'importance du pantouflage, une forme de circulation originale d'une fraction de la classe dirigeante vers les autres²⁰.

L'importance du diplôme initial trouve à s'illustrer dans le rôle que jouent deux écoles (polytechnique et l'E.N.A.) dans la formation de la majorité des plus hauts fonctionnaires du pays, des principaux responsables politiques et des patrons des plus grandes entreprises du secteur public comme du secteur privé. Le mode de fonctionnement de ces deux écoles publiques manifeste le succès du modèle de l'élitisme républicain : ces institutions ont su faire tomber à la fois la barrière de l'argent puisqu'elles sont gratuites et rémunèrent même leurs élèves, et la barrière du « piston » puisqu'elles recrutent exclusivement sur concours garantissant l'anonymat.

Le rôle de ces écoles dans la formation des plus hauts fonctionnaires est important. Ce sont des établissements qui ont été

²⁰ Idem, p.48.

créés et régulièrement réformés pour assurer une mission de sélection et de formation de hauts fonctionnaires. Ils apparaissent comme les meilleures écoles de leur spécialité : l'inspection des Finances, le Conseil d'Etat et la Cour des comptes pour les corps qui recrutent à la sortie de l'E.N.A., le corps des Mines et le corps des Ponts à la sortie de Polytechnique ²¹.

Ce succès historique incontestable explique l'importance de la question de la démocratisation du système d'enseignement et de l'égalité des chances, comme condition de réalisation d'un élitisme républicain, qui ne se résume pas à une transformation habile d'un héritage social en mérite scolaire. En effet, avant l'instauration de la culture de la méritocratie, les élites françaises sont issues du groupe socialement le plus élevé de la population comprenant les cadres et les fonctionnaires supérieurs, les chefs d'entreprises importantes, les professions libérales. Ainsi, Alain GIRARD, un des premiers à s'être interrogé sur ce sujet écrivait :

« Tout se passe sans qu'il existait une véritable transmission professionnelle de génération en génération, ce qui autorise à parler d'une transmission héréditaire des professions et des postes élevés dans chaque profession »²².

De ce qui précède, le constat est que la classe dirigeante française se voulait sélective, voire homogène. L'enfant a beaucoup de chances d'hériter le métier de son père, ce que Pierre Bourdieu justifie par ce qu'il appelle la « reproduction sociale » ²³. Il convient également de signaler que les travaux de Pierre BIRNBAUM vont dans le même sens que ceux de ce dernier. Ainsi, dans son ouvrage, « *La classe dirigeante française* », il dit :

« Si les membres des catégories dirigeantes exercent la plupart du temps une profession différente de celle du père, ce n'est pas pour avoir gravi les échelons de l'ascension sociale ; ils appartiennent presque tous originellement à la classe dominante. Bien plus, les changements de profession observés d'une génération à l'autre, qui mettent en lumière l'affaiblissement des barrières traditionnelles entre les secteurs public et privé viennent

²¹ Ibid.

²² GIRARD, (A.), *La réussite sociale*, Paris.P.U.F. 1965, p. 2.

²³ BOURDIEU, (P.) et PASSERON, (J.), *Les héritiers : les étudiants et la culture*, Paris, Ed. de Minuit, 1971. p. 189.

confirmer les phénomènes d'intégration des catégories dirigeantes »²⁴.

Durant cette période du favoritisme où seules les origines sociales comptent pour pouvoir accéder à la classe dirigeante, il convient de noter que la fameuse « mobilité sociale » à laquelle doit aboutir l'enseignement de l'élite est réservée à une extrême minorité. Cela est justifié par le fait que l'école se montre involontairement complice de la classe dirigeante pour perpétuer les bons critères de sélection ; ces meilleurs établissements scolaires ne sont pas fréquentés par tout le monde, ce qui montre que les portes d'entrée vers les sommets pour ceux qui sont issus de milieux défavorisés deviennent singulièrement closes.

Avec cette démocratisation du système d'enseignement et de l'égalité des chances basée sur le mérite, assurer le renouvellement d'une fraction aussi importante des élites administratives, politiques et économiques avec un vivier aussi restreint et aussi précoce assure à la France un record mondial qui n'a, à ce jour, jamais été égalé dans les pays développés. Il n'existe aucun autre pays au monde où le parchemin du diplôme initial joue un rôle aussi important pour réguler l'accès aux élites dirigeantes. Et cette exception de la France apparaît d'autant plus pérenne qu'elle fait système avec une autre : celle des expériences professionnelles à très haut niveau, dès le premier poste²⁵.

En effet, dans l'univers politique, les militants de terrain qui, à partir de leurs postes d'élus locaux, entreprennent une carrière vers des responsabilités nationales deviennent de plus en plus rares, alors que se multiplient les cursus qui organisent le passage d'un grand corps d'Etat à un cabinet ministériel, puis de celui-ci à différents postes de hautes responsabilités politico-administratives et simultanément à la recherche d'une circonscription supposée acquise au parti d'appartenance. Le nombre élevé de « parachutés » dans les élections législatives conduit même à s'interroger sur les modalités de construction d'une légitimité démocratique par l'élection²⁶.

De même, dans l'univers des patrons et agents, les cursus qui permettent de passer d'un poste d'ingénieur ou de responsable

²⁴ BIRNBAUM, (P.), *La classe dirigeante française*, cité par WICKHAM, (A.) et COIGNARD, (S.), *La nomenclature française. Pouvoir et Privilèges des élites*, Paris, Ed. Club France Loisirs, 1986, p. 13.

²⁵ *Idem*, p. 15.

²⁶ *Ibid.*

commercial local à un poste de cadre supérieur, puis de cadre dirigeant et enfin de patron d'un grand groupe industriel ou financier sont exceptionnels. Et ce n'est pas seulement, tant s'en faut, parce que les dirigeants se recruteraient surtout parmi les familles possédantes. Là encore la concurrence vient d'abord et avant tout des membres des grands corps, dont on a pu montrer qu'ils découvrent souvent l'univers de l'entreprise à des postes de cadre dirigeant voire de dirigeant. Et s'ils doivent, plus souvent que par le passé, attendre une dizaine d'années avant d'accéder à la marche suprême, on peut en déduire qu'ils font « carrière » dans l'entreprise, sauf à reconnaître que de même qu'il y a deux types d'élection, il y a aussi deux types de carrière : celle qui résulte de la combinaison inattendue de l'exploit professionnel et au hasard, et celle qui est préparée à l'embauche et arrangée pour conforter une autorité légitime forgée hors de l'entreprise ²⁷.

Le modèle d'élitisme républicain, tel qu'il se vit dans l'Hexagone, produit ainsi des élites administratives, politiques et d'entreprises qui fondent leur autorité légitime dans la détention d'un diplôme initial prestigieux, et qui utilisent ce dernier pour éviter tout détour comme le séjour prolongé à la base ou même au niveau des hiérarchies intermédiaires.

Ces deux traits de l'exception française en matière de « fabrication » des élites apparaissent d'autant plus durables qu'ils sont entretenus par un troisième : une forte circulation des élites sur des voies bien balisées.

Connu sous le nom de « pantouflage »²⁸, ce dernier phénomène manifeste qu'une sélection et une formation, tout entières pensées pour un travail de haut fonctionnaire, puis une expérience professionnelle dans la haute administration, constituent une bonne préparation pour l'exercice d'éminentes responsabilités dans l'univers économique.

Les grands corps d'Etat continuent d'apparaître comme des viviers privilégiés de dirigeants d'entreprises ; et l'analyse historique des phénomènes de circulation des anciens énarques, des sommets de l'Etat vers les cimes des entreprises manifeste à l'évidence la stabilité de ces phénomènes. Depuis les années quatre-vingt, aucun ralentissement n'a pu être repéré ; au contraire, ces migrations auraient plutôt tendance à se

²⁷ Ibid.

²⁸ CROZIER, (M.), On ne change pas la société par Décret, Paris, Grasset, 1979, p. 150.

consolider, transformant de fait l'E.N.A. et tout particulièrement ses grands corps, en un véritable « business school »²⁹.

L'articulation de ces trois traits de l'exception française en matière de « fabrication » d'élites dirigeantes montre l'originalité des logiques sociales de la classe dirigeante qui s'enracinent dans des modalités singulières de construction de l'autorité légitime, et dont les effets pervers deviennent de plus en plus manifestes.

L'autre inconvénient profond est le caractère trop homogène de ces milieux, d'une part, et l'absence de la fécondation intellectuelle que seule peut apporter la diversité des origines et des formations, d'autre part. Le système des corps interdit l'hybridation qui apparaît de plus en plus comme une nécessité pour le développement de l'innovation. Les réseaux élitaires de communication ne constituent pas une solution parfaite au problème de la coopération entre les énarques et les polytechniciens parce qu'ils tendent à dégénérer en clans rivaux qui se déchirent sans scrupules pour s'arracher les affaires et les postes.

Enfin, la solidarité de la petite élite du sommet exerce un effet de dégradation sur tous les échelons inférieurs qui d'un côté imitent l'élite dans tous ses travers, de l'autre s'efforcent instinctivement de la paralyser. L'homogénéité, si elle entraîne la confiance réciproque et la constitution d'un langage commun accentue aussi la méfiance profonde des « outsiders »³⁰. La communication devient difficile entre l'élite et les groupes subordonnés dont elle dépend pour la mise en œuvre de ses décisions. La même coupure qui protège l'élite entretient autour d'elle un climat de frustration. Les rapports entre ceux qui conçoivent et ceux qui exécutent sont de ce fait rares et conflictuels.

2. Les élites aux Etats-Unis d'Amérique

Aux Etats-Unis, « l'élite du pouvoir comprend les cercles politiques, économiques et militaires qui, dans un ensemble complexe de coteries entrecroisées, partagent les décisions d'importance au moins nationale.

²⁹ *Idem*, p. 151.

³⁰ MILLS, (C.-W.), *Op.Cit.* 20, cité par SCHWARZENBERG (R.-G.), *Sociologie politique*, Paris, Montchrestien, 1977, p. 662.

Dans la mesure où les événements nationaux font l'objet de décisions, l'élite du pouvoir est l'ensemble des personnes qui les prennent »³¹

L'élite n'est donc pas une aristocratie, c'est-à-dire qu'elle n'est pas un groupe politique dominant fondé sur une noblesse héréditaire. Elle n'a pas une base solide formée d'un petit cercle de grandes familles dont les membres peuvent occuper et occupent régulièrement les positions de commandement dans les divers cercles supérieurs qui s'entrecoupent pour former l'élite du pouvoir. Mais la noblesse n'est que l'une des bases possibles d'une origine commune. Le fait qu'elle n'existe pas dans l'élite américaine ne signifie pas que les membres de cette élite soient socialement originaires de toutes les couches formant la société américaine.

Ces Membres proviennent, dans une proportion considérable, des classes supérieures anciennes et nouvelles, de la société locale et des 400 grandes villes³². Les pères de la masse des richissimes, des dirigeants d'entreprises, des intrus politiques et des grands militaires appartenaient au minimum aux couches des petits hommes d'affaires et membres des professions libérales et étaient souvent beaucoup plus hauts placés.

Dans ce contexte, la figure du « WASP », Américain blanc d'origine anglo-saxonne et protestant) qui, depuis les origines, gouvernerait les Etats-Unis peut servir d'archétype à toute investigation de la composition des élites politiques ou du rapport entre les élites et la structure sociale. Elle concrétise, en effet, l'éviction hors des postes de responsabilité de tous ceux qui, au sein d'une société donnée, soit occupent des rôles subordonnés, soit appartiennent à des groupes minoritaires. Tant et si bien que l'univers des élites est un monde à la fois d'exclus et de privilégiés. Les premières à être rejetées hors des postes de direction politique sont bien évident les Noirs et les Catholiques.

«Un seul Noir a réussi à s'immiscer au sénat au cours du XX^{ème} siècle et si la communauté noire est un peu mieux représentée à la Chambre des représentants (12 députés en 1970), elle est loin d'avoir un poids comparable à celui qu'elle a dans l'ensemble de la population »³³.

³¹ MILLS, (C.-W.), Op.Cit., cite par BIRNBAUM, (P.) et CHAZEL, (F.), Sociologie politique. Textes, Paris, Armand Colin, 1978, p. 133.

³² BIRNBAUM, (P.) et CHAZEL, (F.), Op.Cit., p. 134.

³³ Ibid.

Sous le premier mandat de George W. BUSH, seuls deux Noirs ont occupé des fonctions importantes : il s'agit du Général Colin POWEL (ancien Secrétaire d'Etat) et Madame Condoleezza RICE qui est actuellement le chef de la diplomatie américaine.

De la même façon, les catholiques qui, selon Rossi-Landi, étaient 37% en 1962 dans la population américaine ne comptaient que pour, respectivement, 11 et 20% au sénat et à la chambre dans les mêmes années ³⁴.

A l'inverse, les protestants dominent la vie politique. Encore, voit-on, à l'intérieur de ce groupe, un autre mécanisme de domination. En effet, les représentants des Eglises prestigieuses (presbytériens et épiscopaliens) sont-ils plus nombreux et plus influents que ceux des sectes à rôle ou à position sociale faibles tels les baptistes et les méthodistes.

Pour Robert DAHL, après son étude sur la ville de New Haven, il constate que l'élite américaine est composée d'une polyarchie de groupes qui influencent les grandes décisions politiques ³⁵.

En effet, parmi les ressources des groupes qu'il met en avant, il y a l'argent, le prestige et la technique. A New Haven, les riches, les notables et les techniciens de divers services municipaux dominent la vie politique. Ce sont donc ces derniers qui constituent l'élite.

Dans la société américaine donc, cette élite du pouvoir se compose d'hommes politiques, économiques et militaires, mais cette élite instituée est souvent soumise à des tensions : elle ne fait bloc que sur certains points de convergence et dans certaines circonstances de « crises » ³⁶. En effet, dans la longue période de paix du XIX^{ème} siècle, les militaires ne siégeaient pas dans les grands conseils d'Etat, ni dans le directoire politique, et il en était de même pour les hommes économiques ; ceux-ci faisaient des incursions dans le domaine de l'Etat, mais n'étaient pas admis au sein de son directoire. Pendant les années 1930, l'homme politique a été dominant. Aujourd'hui, ce sont les militaires et les dirigeants d'entreprises qui occupent les positions clés.

C'est ainsi que, des trois cercles qui composent l'élite actuelle, c'est le militaire qui a gagné le plus de pouvoir, bien que le cercle des

³⁴ Ibid.

³⁵ DAHL, (R.), Qui gouverne ? Paris. Armand Colin, 1974, p. 53.

³⁶ Idem. p. 130.

hommes d'affaires se soit lui aussi installé de façon explicite dans les cercles de décisions les plus connus du public. C'est le politicien professionnel qui a perdu le plus à tel point que, lorsqu'on examine les événements et les décisions, on est tenté de parler d'un vide politique dans lequel les riches de l'entreprise et les grands seigneurs de la guerre règnent dans une communion d'intérêts.

En général, plus la position sociale est élevée, plus les hommes qui l'occupent sont originaires des classes supérieures et restent liés à elles. Cette similarité générale d'origine entre les membres de l'élite est accentuée et approfondie par le fait que leur éducation se conforme de plus en plus à un même schéma bien qu'évidemment l'éducation des chefs militaires soit différente de celles des autres membres de l'élite³⁷.

En fait, l'élite du pouvoir doit sa forme actuelle au fait que les militaires y ont fait une entrée décisive. Leur présence et leur idéologie sont les grandes légitimations auxquelles l'élite a recours quand elle éprouve le besoin de se justifier. Mais ce qu'on appelle « la clique militaire de Washington »³⁸ ne se compose pas seulement de militaires, et elle ne règne pas qu'à Washington. Ses membres sont partout dans le pays, et c'est une coalition de généraux qui jouent les présidents d'entreprises, de politiciens déguisés en amiraux, de dirigeants d'entreprises qui font les politiciens, de fonctionnaires qui deviennent commandants, de vice-amiraux qui sont également assistants d'un ministre, qui lui-même fait partie de l'élite directoriale.

En dépit de leur origine sociale et leur carrière, ces membres des cercles supérieurs sont avant tout des politiciens élus. Sur ce, ils sont censés représenter leurs électeurs et, s'ils sont nommés, ils sont censés représenter, indirectement, les électeurs de ceux qui les ont nommés³⁹.

Mais on admet que cela est une sorte d'abstraction, une figure de rhétorique par laquelle les puissants justifient leur pouvoir de décision dans presque tous les systèmes de gouvernement actuels. Elle correspond parfois à la réalité, à la fois sous l'angle des mobiles de puissants et sous l'angle des groupes qui bénéficient de leurs décisions. Cependant, il ne serait pas prudent, quel que soit le système de pouvoir, de poser pour principe cette représentativité.

³⁷ *Idem*, p. 132.

³⁸ *Idem*, p. 134.

³⁹ *Encyclopaedia Universalis*, Corpus 17, Paris, 1990, p.207.

Le fait que les membres de l'élite du pouvoir proviennent des échelons supérieurs de la nation ne signifie pas non plus qu'ils sont nécessairement représentatifs de ces seuls échelons supérieurs. Et s'ils étaient, en tant que types sociaux, représentatifs d'une coupe transversale de la population, cela ne voudrait pas dire que la politique actuelle des Etats-Unis est automatiquement dirigée par une démocratie équilibrée des intérêts et des pouvoirs.

Pour conclure, nous constatons que, dans la société américaine, l'élite repose sur la similitude qui existe entre ses membres, sur les relations personnelles et officielles qu'ils ont les uns avec les autres, et sur leurs affinités psychologiques et sociales.

3. L'élite dans l'ancienne société islamique : les OULÉMAS

Le mot « Oulémas », suivant la transcription défectueuse en usage en France de l'arabe « *ulamā* », est la forme plurielle de « *ālim* », qui signifie savant sans autre qualificatif⁴⁰. Dans le Coran, on lui trouve ce sens général ; c'est ainsi qu'il y est question des oulémas israélites.

Les oulémas sont définis habituellement comme « docteurs de la loi chez les musulmans ». L'homme cultivé, même s'il n'est pas un spécialiste en islamologie, sent confusément que cette définition trop emphatique ne correspond pas tout à fait à la réalité.

En effet, le mot n'a acquis sa spécificité actuelle que plus tard, au moment (II^{ème} ou III^{ème} siècle de l'hégire, soit IX^{ème} ou X^{ème} siècle après Jésus Christ) où chacun considérait que la science par excellence, le sommet de toute connaissance, était constitué par les sciences juridico-religieuses. Les « savants » furent donc ceux qui se livraient à ce genre d'études ; en somme, ils étaient les spécialistes du droit et de la religion.

De telles études ne comportaient aucun cadre précis, aucun programme ; leur durée était variable au gré de ceux qui les avaient entreprises, et bien que la plupart des oulémas – passé la période héroïque des débuts – se fussent targués de détenir un certificat du maître qui les avait formés, aucun diplôme n'était, en principe, exigé d'eux puisque leur qualité ne leur était pas conférée par l'autorité publique. On imagine facilement que, dans de telles conditions, la valeur scientifique de ceux qui passaient aux yeux du public pour des oulémas

⁴⁰ Ibid.

varia considérablement suivant les époques, et d'un pays à l'autre, voire dans la même ville.

J. Schacht écrit à leur sujet :

« Ils continuaient à n'être que des particuliers, sans caractère officiel, qui se distinguaient de la masse des musulmans, du fait même de leur spécialisation, de la révérence qui en résultait de la part du peuple, et de ce qu'ils se reconnaissaient mutuellement entre eux comme des pairs »⁴¹.

Ainsi, aucune fonction officielle n'était attachée à la qualité d'oulémas, ni *a fortiori*, aucune rétribution. Mais si en tant qu'oulémas ils demeurent en dehors de toute organisation officielle ou privée, la considération qui s'attachait à leur personne leur valut, d'une façon constante, pendant dix siècles (jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle), les plus belles situations matérielles. C'est parmi eux qu'étaient recrutés les juges de tous grades, les « mufti » ou consultants officiels, les Chefs des grandes mosquées, les professeurs d'universités – mosquées. Bref, ils avaient en leur pouvoir la justice, l'enseignement et le culte. Juges mis à part, ils trouvaient *« leurs principales ressources dans les revenus des biens de mainmorte qui sont rattachés aux mosquées et écoles dépendant de leur juridiction »⁴².*

4. Les élites africaines

Après la deuxième Guerre Mondiale, le colonisateur a accepté que les Africains puissent participer au pouvoir dans des degrés très variables selon les pays. C'est donc durant la période coloniale que nous pouvons situer l'émergence d'une élite africaine au sens moderne du terme.

1° Les élites de l'indépendance

Parmi les premiers modes de l'organisation de l'élite figurent les associations culturelles et les groupes d'intérêt. L'entre-deux-guerres vit fleurir dans diverses colonies toutes sortes d'associations fondées sur l'ethnie ou la parenté et nées soit de la solidarité existant au sein de la

⁴¹ Ibid.

⁴² Ibid.

main-d'œuvre migrante urbanisée, soit sous l'effet du sentiment plus général d'aliénation éprouvé par les Africains dans le système d'exploitation coloniale. Dans l'Afrique musulmane, les organisations culturelles étaient parfois liées à la religion plutôt qu'à l'ethnie⁴³.

L'agitation prit aussi d'autres formes pendant ces années de l'entre-deux-guerres⁴⁴. Il y eut par exemple en mai 1935 des grèves et des émeutes de mineurs africains dans le *Copper Belt* de la Rhodésie du Nord. Et au Nigeria, divers groupes d'intérêt commencèrent à s'organiser. D'autres organisations culturelles ou intéressant l'élite cultivée furent constituées à l'étranger parmi les Africains et les descendants d'Africains. Ainsi en France, L.S. Senghor et Aimé Césaire fondaient *l'Étudiant noir*. Pour leur part, Kwame Nkrumah, Jomo Kenyatta et W.E.B. Du Bois étaient des panafricanistes actifs en Grande Bretagne et aux Etats-Unis.

Certes, nombre de ces premiers mouvements étaient formés par des élites, et quantité de groupes d'intérêt avaient avant tout un caractère urbain, mais l'entrée des masses dans la vie politique commençaient à se dessiner dans l'entre-deux-guerres.

Les techniques employées contre l'impérialisme au cours de cette phase avaient avant tout un caractère non violent et se fondaient sur l'agitation. Il y eut cependant des exceptions, telle la lutte des Ethiopiens contre l'occupation italienne.

Pendant la seconde Guerre Mondiale, tout le continent africain participe largement aux côtés des puissances coloniales.

Mais, à notre avis, l'engagement de l'Afrique durant cette guerre n'a pas été un processus de collaboration avec l'impérialisme mais une lutte contre une forme d'hégémonie plus redoutable encore. Cet engagement a fait partie intégrante de la lutte du continent contre l'exploitation étrangère et de sa quête de dignité humaine. La seconde Guerre Mondiale révéla donc l'importance stratégique de l'Afrique et introduisit chez les colonisés l'idée du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est ainsi que les Africains commençaient à mieux s'organiser, à formuler plus nettement leurs exigences et, en définitive, à mieux s'armer pour la lutte.

⁴³ MAZRUI, (A.A.) (dir.), *Histoire générale de l'Afrique VIII. L'Afrique depuis 1935*, Paris, Présence africaine, 1998, p.92.

⁴⁴ *Ibid.*

Au cours de cette période, la résistance africaine répond à plusieurs traditions : la tradition guerrière, la tradition du djihad, la tradition de la révolte chrétienne, la tradition de la mobilisation non violente et la tradition de la guérilla ⁴⁵.

En grande partie, le constat est que l'expérience que les hommes politiques africains ont acquise a été puisée dans un contexte qui était directement celui des institutions métropolitaines ⁴⁶. Par exemple, on choisissait des représentants africains pour siéger dans les parlements et les autres institutions des métropoles. De ce même fait, les partis politiques africains créés durant cette période étaient une sorte « d'agences » des partis politiques de la métropole, de même que les syndicats et souvent avec un même nom. Ces partis et syndicats ont un certain coefficient colonial ⁴⁷. Par exemple, le R.D.A. (Rassemblement Démocratique Africain) de Félix Houphouët Boigny était calqué sur le parti communiste français auquel il va emprunter son mode d'organisation, de même que le parti socialiste sénégalais. Le compromis entre les générations qui pouvaient aspirer à la domination postcoloniale s'est donc conclu sous les auspices et les appareils de ces mêmes partis politiques.

Le trait commun des partis politiques naissants en Afrique est qu'ils sont tous dirigés par une minorité d'intellectuels ayant reçu une formation scolaire de type métropolitain ⁴⁸. En effet, ces derniers s'étaient côtoyés sur les bancs de l'école des Blancs, au hasard des itinéraires individuels, et il a inhibé toute politisation éventuelle de cette fracture majeure de la société africaine. Après leur passage dans ces établissements, plusieurs Africains poursuivent leurs études en France, en Grande Bretagne, aux Etats-Unis et plus tard en Belgique pour l'Afrique belge.

Ayant donc acquis l'expérience du dédain, des mécanismes administratifs, des fondements idéologiques du système colonial, ils sont désormais appelés à réagir envers le colonisateur en vue de pouvoir le défier sur son propre terrain. Et, grâce à la connaissance et à la pratique acquises en Occident, ces leaders sont les seuls capables de contester le système européen avec toutes ces implications coloniales et par conséquent élargir leur marge de manœuvre face au colonisateur.

⁴⁵ Idem, p.93.

⁴⁶ Idem, p, p.131-135.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ MAURICE, (A.), Naissance d'un Etat noir, Paris, L.G.D.J., 1969, p. 182.

Au moment où s'amorce le mouvement de décolonisation, les leaders diffusaient les doléances et réclamations non seulement de la masse et de l'élite intellectuelle indigène, mais aussi les décisions des administrations coloniales. Par peur de révoltes populaires, le colonisateur a fini par intégrer les Africains dans la direction des postes politiques et administratifs. C'est cette classe d'intellectuels et de notables nommés aux postes de responsabilité par les régimes de gouvernement indirect qui occupent véritablement le devant de la scène au moment des indépendances.

Avec l'indépendance, il y a eu dans la plupart des pays africains, création d'écoles d'administration et organisation des stages dans les établissements étrangers spécialisés permettant la formation de nouveaux cadres africains. Pour le cas du Burundi et du Rwanda, il s'agit du célèbre Groupe Scolaire d'Astrida. Cette classe de nouveaux cadres représente un milieu dont les traits essentiels la différencient des autres couches de la société : un niveau de vie relativement élevé qui provient des hauts traitements dont bénéficient les titulaires des fonctions politiques et administratives ; un recrutement qui se restreint à mesure de l'occupation des places et qui favorise l'apparition des familles des notables ; une « conscience politique » aussi qui s'appuie sur le niveau d'instruction, l'expérience acquise au contact des institutions étrangères ou locales et les convictions idéologiques⁴⁹.

2° Les élites postcoloniales

Au lendemain de l'indépendance, on constate que ce sont les jeunes lauréats des universités qui ont tenu pratiquement la direction des services publics et des sociétés d'Etat. Ils revendiquent les plus hautes charges de l'Etat au nom de la compétence, de la technicité, d'un certain pouvoir quasi-magique que leur conféraient les diplômes universitaires⁵⁰.

Puisque le multipartisme a été supprimé dans la plupart des pays africains quelques années après l'indépendance, la sélection des élites effectuée par les partis uniques n'est pas toujours guidée par des critères objectifs. Dans certains cas, le recrutement peut être influencé par des facteurs « mafieux » comme le clientélisme, le régionalisme et

⁴⁹ MAZRUI. (A. A), *Op. Cit.*, p.127.

⁵⁰ MERLE, (M.), *L'Afrique noire contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 324.

l'ethnisme⁵¹. Par le clientélisme, les politiques distribuent les emplois publics, les avantages et les faveurs spéciales en échange de l'appui politique et électoral des bénéficiaires, le système tendant dès lors à orienter les institutions publiques et les deniers publics (budget de l'Etat) à des fins qui intéressent personnellement les individus participant à ce type de relations et ceci dans le cadre même de l'exercice du pouvoir. Il y a donc apparition d' « institutions de fortune » destinées à résoudre les problèmes des leurs basées principalement sur la création des postes d'urgence.

En guise d'illustration, voici ce que nous dit Didier BIGO à propos de la République centrafricaine :

« Le régime du Général André Kolingba s'appuie sur les Yakoma de la région de Mougoumba, près de Kembe, son village natal, il met progressivement en place dans l'Administration, à tous les postes rémunérateurs, une clientèle composée de ses propres parents, amis et alliés. Ceux-ci, à leur tour agissent de même au niveau subalterne, et chassent les responsables précédents, en particulier les Ngbaka »⁵².

Presque partout en Afrique, la polarisation de ce recrutement autour d'un vecteur régional ou ethnique sur laquelle la plupart des observateurs s'appesantissent est en soi une expérience historique prodigieusement banale dont on peut s'étonner qu'elle ait fait couler tant d'encre en ce qui concerne l'Afrique. Il n'est point de stratification sociale qui ne s'incarne d'abord dans l'espace et qui ne se reproduise ensuite dans le temps en formations sociales régionalement différenciées et hiérarchisées entre elles. A cet égard, la concentration du pouvoir et de la richesse entre les mains de factions géographiquement connotées (par exemple, les « intouchables » du Maréchal Mobutu, généralement originaires de l'Equateur et lingalophones ; le « groupe de Bururi » au Burundi ; les « *watoto wa nyumbani* » ou les « enfants du pays » de Julius K. Nyerere en Tanzanie)⁵³ et la structuration du champ de l'Etat par des vecteurs régionaux ou ethniques nous apprennent davantage sur les sociétés africaines que l'invocation rituelle du « tribalisme », pour que l'on se souvienne du lieu dialectique entre l'argumentaire de l'ethnicité et l'exploitation de l'opportunité coloniale. Dans le même ordre d'idées, Jacques Lagroye constate finalement que les Africains voient

⁵¹ *Idem*, p.326.

⁵² BIGO, (D.), *Pouvoir et obéissance en Centrafrique*, Paris, Karthala, 1988, p.264.

⁵³ BAYART, (J.-F.), *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989, p.242.

dans l'ethnie un classement dont ils pouvaient faire usage dans leurs relations, et de conclure :

« C'est surtout se condamner à ne pas comprendre qu'une affirmation d'appartenance ethnique est aujourd'hui le moyen pour les groupes dirigeants de revendiquer le pouvoir ou de contester leur éviction de postes prestigieux ou lucratifs. L'usage de l'argument d'ethnicité peut être une stratégie efficace dans les luttes politiques. Ces luttes se font pour des positions institutionnelles qui procurent des ressources vitales, la politique du ventre »⁵⁴.

Et J.-F. Médard de le compléter en disant que *« L'ethnie est devenue un canal par lequel se réalise la compétition en vue de l'acquisition de la richesse et du pouvoir »⁵⁵.*

Cette situation ayant conduit à la léthargie et à l'instabilité gouvernementale a aussi occasionné la solidarité et identité restrictive et exclusive ainsi que la naissance des ambitions claniques suscitées par les intérêts matériels attachés aux fonctions publiques et la relative rareté de celles-ci comme nous le précise ici J.-F. BAYART :

« De manière révélatrice, la plupart des situations où la structuration du champ politique contemporain semble s'énoncer dans les termes préférentiels de l'ethnicité mettent en jeu des identités qui n'existaient pas il y a un siècle où, tout au moins, qui n'étaient pas aussi nettement cristallisées. Cela est vrai de la succession présidentielle en Côte d'Ivoire que paraît hypothéquer l'irritante question bété, du régime Kenyan de M. Arap Moi qui assurerait la revanche de Kalenjin sur la longue prééminence des Kikuyu, de la révolution de 1964 qui aurait renversé à Zanzibar la domination arabe, de la succession du Biafra tentée par les Igbo, des guerres civiles entre Tutsi et Hutu au Rwanda et, surtout, au Burundi ou encore de la Première République du Congo-Léopoldville en proie aux luttes tribales »⁵⁶.

Tant à l'intérieur du parti unique et de ses mouvements intégrés qu'à l'extérieur, des voix se sont toujours élevées pour protester contre la mauvaise gestion de l'Etat perpétrée par le pouvoir en place.

⁵⁴ LAGROYE, (J.), *Sociologie politique*, Paris, P.F.N.S.P., 1993, p.197.

⁵⁵ MEDARD, (J.-F.), *Les États d'Afrique noire. Formation, mécanismes et crises*, Paris, Karthala, 1991, p.282.

⁵⁶ BAYART, (J.-F.), *Op. Cit.*, p.242.

Elles dénoncent les faibles performances politiques et socio-économiques ainsi que les exclusions, la corruption et le patrimonialisme qui caractérisent les élites politiques et administratives presque partout en Afrique.

L'instabilité politique engendrée par cette mauvaise gestion de la chose publique donne libre cour à l'intervention des militaires dans l'exercice du pouvoir politique sous prétexte de restaurer l'ordre en cas de contestation du régime en place. Dans de nombreux cas, les militaires ne manquent pas d'expliquer les phénomènes des coups d'Etat. Ainsi trouvent-ils des mots alléchants pour légitimer leur action :

« L'armée ne cherche rien dans tout cela, mais puisque vous l'obligez à faire de la politique, elle en fait. Mais de grâce, dépêchez-vous de régler vos problèmes car elle est fatiguée et aspire à reprendre dans la nation la seule place qui est la sienne »⁵⁷.

D'après cette citation, on peut en déduire que le triomphe des militaires s'explique en grande partie par la faiblesse du pouvoir établi en ce sens qu'il n'a pas réussi à entraîner l'adhésion de la population et sa participation à l'exercice du pouvoir.

Cependant, leurs déclarations ne suffisent pas, car ils sont souvent préoccupés de justifier le coup d'Etat afin d'obtenir l'adhésion de la population, légitimer leur action et éviter des réactions de l'opinion publique internationale comme nous le verrons plus tard lors du renversement du régime BAGAZA par le Comité Militaire pour le Salut National. C'est pourquoi, il est aussi nécessaire d'analyser les situations concrètes qui ont suscité l'intervention des auteurs des coups d'Etat et de les rapprocher de leurs déclarations.

Si les autres forces politiques peuvent bien exercer une pression sur les gouvernants, voire les harceler par des opérations de guérilla, GONIDEC nous explique que seuls les militaires ont la possibilité matérielle de saisir le pouvoir :

« Les moines et les prêtres peuvent manifester, les étudiants faire des émeutes et les travailleurs faire la grève, mais aucun de ces

⁵⁷ MAURICE. (A.), Op. Cit., p.322.

groupes n'a, sauf dans des circonstances exceptionnelles, démontré sa capacité de gouverner »⁵⁸.

En général, les élites militaires se sont montrées plus efficaces dans le renforcement de l'Etat que dans l'édification de la nation. Certaines se révèlent plus progressistes que les gouvernants auxquels elles succèdent mais terminent le plus souvent en dictature (Coup d'Etat du Colonel MOBUTU en 1965)⁵⁹.

Les régimes se distinguent à des degrés divers par les caractères répressifs fondés sur l'élimination (y compris physique) des opposants et l'usage de la terreur d'Etat. Leur légitimité plus que douteuse prétendait reposer sur une plus grande efficacité que les régimes libéraux souvent impuissants à résoudre les crises économiques et politiques.

Par exemple, le marasme dans lequel a plongé l'Ouganda sous Idi Amin Dada, l'empire centrafricain sous Jean Bedel Bokassa et la Guinée Equatoriale sous Francisco Macias Nguema montre que l'incurie des systèmes dictatoriaux n'avaient rien à envier aux faiblesses des autres régimes⁶⁰.

Quoi qu'il en soit, régimes militaires et régimes civils en Afrique post-coloniale n'ont pas été capables, ni les uns ni les autres, de mobiliser les gens comme il l'aurait fallu pour renforcer la nation, sauf dans un petit nombre d'Etats dont les Chefs se sont servis de l'idéologie et de structures d'un parti unique aux fins de l'édification nationale⁶¹.

Après l'effondrement du bloc soviétique et des régimes socialistes, un courant inhabituel sur la scène politique africaine semble s'amorcer sur le continent. En effet, de nouvelles tendances souvent rassemblées sous l'expression de « processus démocratique » se font jour. De même, la remise en cause des régimes autoritaires par les sociétés civiles africaines évidentes dès les années 1970 dans certains pays a connu une nouvelle vigueur. Les revendications politiques souvent menées par les jeunes en milieux urbains (nombreuses grèves dans les universités et lycées relayées souvent par des émeutes) portent à la fois sur les fins et les moyens : démocratisation du système, organisation d'élections libres, respect des droits de l'homme, justice sociale, retour au multipartisme et au gouvernement civil.

⁵⁸ GONIDEC, (P.-F.), Les systèmes politiques africains, 2^e édition, Paris, L.G.D.J., 1978, p.265.

⁵⁹ WILLAME, (J.-C.), L'automne d'un despotisme. Pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt, Paris, Karthala, 1992, p.14.

⁶⁰ MAZRUI, (A. A.), Op. Cit., p.302.

⁶¹ Idem, p.301.

Au début des années 1990, les revendications portent des fruits dans plusieurs pays. C'est dans ce même contexte que le multipartisme est obtenu au Burundi en 1992. Depuis sont organisées des élections plus ou moins libres selon les pays. C'est alors durant cette période que de nouvelles élites accèdent au pouvoir, mais aussi que d'anciennes se sont accrochées.

En définitive, les élites africaines disposent des ressources aussi diverses que variées. Durant la période des indépendances, les élites sont principalement constituées par des leaders qui ont énergiquement lutté pour la libération de leurs pays en faisant recours à l'idéologie souverainiste et aux mythes du passé pré-colonial.

Au lendemain de l'indépendance, le sommet de l'Etat est devenu l'héritage des élites militaires qui se sont imposés par des coups d'Etat. Puis de nouveau, le pouvoir est remis aux civils revenus aux affaires lorsque l'armée, comme nous l'avons vu plus haut, se retire de l'arène politique.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Dans ce premier chapitre qui porte sur le cadre théorique de l'analyse des élites, nous avons vu le sens que les différents auteurs accordent à la notion d'élite.

Malgré quelques divergences qui subsistent au niveau de la conception générale, ils sont tous d'accord que l'élite est composée des personnes qui occupent une position décisive dans les sommets de la hiérarchie sociale.

Nous avons également eu à relever quelques exemples d'identification des élites politiques de certaines sociétés ainsi que leurs modes de recrutement avant d'arriver au Burundi, et on a constaté que ces derniers diffèrent d'un pays à l'autre.

Ainsi pour la France, l'élitisme est fondé sur l'importance du diplôme initial, la sélection, le haut niveau de responsabilité dès le premier poste et l'importance du pantouflage.

Quant aux Etats-Unis d'Amérique, les élites résultent de la concurrence entre les sphères politique, économique et militaire. Mais au-dessus de ces trois sphères, il y a la figure du WASP qui sert d'archétype à toute investigation.

Dans l'ancienne société musulmane, les élites (*oulémas*) sont les spécialistes du droit et de la religion même si leur qualité ne leur était conférée par aucune autorité publique. Sans aucune fonction officielle, ils se distinguent de la masse des musulmans du fait de leur spécialisation et de ce qu'ils se reconnaissaient mutuellement entre eux comme des pairs.

Pour ce qui est des élites africaines, il y a eu en premier lieu les pères des indépendances qui le sont grâce à leur leadership. Après les indépendances, d'autres le sont tour à tour par la science, le clientélisme et les coups d'Etat militaires. En fin de compte, à la fin des années 1980 quand souffle le courant de la démocratisation, même si leurs manières de gérer les Etats n'ont pas tellement été efficaces qu'on le croyait, les élites sont issues des élections « libres » et « démocratiques ».

CHAP. II. IDENTIFICATION DES ELITES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES AU BURUNDI

D'une façon générale, les élites sont des gens les plus capables dans toutes les sphères de l'activité humaine. Avec Pareto, nous avons vu plus haut que l'élite est composée de tous ceux qui manifestent des qualités exceptionnelles ou qui font preuve d'aptitudes éminentes dans un domaine ou dans une activité. Au cours de la période qui nous intéresse, nous distinguons trois catégories d'élites : les élites militaires, les élites administratives et les élites gouvernementales.

A. Les élites militaires

Le 3 septembre 1987, alors que le Colonel Jean-Baptiste BAGAZA se trouve au Québec (Canada) où il participe au sommet annuel de la Francophonie, le Major Pierre BUYOYA le dépose sans effusion de sang, sous la poussée d'une partie des hommes de troupe et des sous-officiers. Ces deux catégories de militaires étaient opposées au Colonel BAGAZA pour les mesures de licenciement qu'il venait de prendre envers 800 d'entre eux⁶².

Dans son discours du 3 septembre 1987 destituant BAGAZA, Pierre BUYOYA a stigmatisé l'appropriation par une seule personne de tous les pouvoirs, la corruption, l'étouffement de libertés religieuses, les emprisonnements abusifs, la dégradation des relations extérieures, la prédominance des étrangers dans le secteur économique, une minorité de nationaux qui s'enrichit aux dépens du peuple, etc. Il a ensuite énuméré les secteurs principaux qui devaient retenir l'attention de son régime notamment l'encadrement de la jeunesse, la modernisation de l'agriculture, l'amélioration des relations extérieures⁶³.

Le même jour, un Comité Militaire pour le Salut National composé de trente-et-un officiers fut désigné. Il serait l'organe suprême du nouveau régime. La première tâche de ce comité fut de nommer Pierre BUYOYA Président de la République, ce qui fut fait le 9 septembre 1987 par décision n° 009/87. Il prêta serment devant la Cour Suprême le 2 octobre 1987.

⁶² NTIBAZONKIZA, (R.), *Bibliographie du Président Melchior Ndadaye : l'homme et son destin*. Sofia, Bulgarian Helsinki Committee, 1996, p.116.

⁶³ MANIRAKIZA, (M.), *Burundi. Quand le passé ne passe pas (Buyoya I- Ndadaye) 1987-1993*. Bruxelles. La Longue vue, 2002, p.13.

Comme nous allons le voir dans le tableau de la page suivante reprenant la composition de ce Comité Militaire pour le Salut National, tous les trente un membres sont des Tutsi. On constate également qu'ils viennent seulement de sept provinces du pays à savoir Bururi, Muramvya, Gitega, Ngozi, Rutana, Makamba et Kayanza même si on observe un déséquilibre au sein de ces dernières.

Tableau n° 1 : La composition du Comité Militaire pour le Salut National

Nom et Prénom	Province d'origine	Origine ethnique
1. Major Pierre BUYOYA (Président)	BURURI	TUTSI
2. Lieutenant-colonel Edmond NDAKAZI	GITEGA	TUTSI
3. Lt-Colonel Gervais NDIKUMAGENGE	BURURI	TUTSI
4. Lt-Colonel Gédéon FYIROKO	NGOZI	TUTSI
5. Lt-Colonel Jean-Baptiste MBONYINGINGO	MURAMVYA	TUTSI
6. Lt-Colonel Jean-Claude NDIYO	BURURI	TUTSI
7. Lt-Colonel Aloys KADOYI	GITEGA	TUTSI
8. Lt-Colonel Athanase NZIYUMVIRA	GITEGA	TUTSI
9. Major Etienne SINDAYIHEBURA	MURAMVYA	TUTSI
10. Major Didace NZIKORURIHO	NGOZI	TUTSI
11. Major Gérard CISHAHAYO	BURURI	TUTSI
12. Major Simon RUSUKU	MURAMVYA	TUTSI
13. Major Léonidas MAREGAREGE	BURURI	TUTSI
14. Major Michel MIBARURWA	BURURI	TUTSI
15. Major Lucien RUFYIRI	BURURI	TUTSI
16. Major Bernard KABWARI	BURURI	TUTSI
17. Major Jean NIYONGABO	BURURI	TUTSI
18. Major François BIZINDAVYI	BURURI	TUTSI
19. Major Jean BIKOMAGU	BURURI	TUTSI
20. Commandant Lazare GAKORYO	MURAMVYA	TUTSI
21. Commandant Evariste NIYUNGEKO	RUTANA	TUTSI
22. Commandant Cyrille ZIHABANDI	MURAMVYA	TUTSI
23. Commandant Charles NTAKIJE	MAKAMBA	TUTSI
24. Commandant Pascal SIMBANDUKU	GITEGA	TUTSI
25. Commandant Séverin NJEJIMANA	RUTANA	TUTSI
26. Commandant Aloys SEMUJANGARI	NGOZI	TUTSI
27. Commandant Georges MUKORAKO	MURAMVYA	TUTSI
28. Commandant Sylvestre NINGABA	BURURI	TUTSI
29. Commandant Bernard BIJONYA	BURURI	TUTSI
30. Commandant Daniel NENGERI	KAYANZA	TUTSI
31. Commandant Gérard HAZIYO	BURURI	TUTSI

Source : MANIRAKIZA, (M.), BURUNDI; Quand le passé ne passe pas (BUYOYA I – NDADAYE) 1987-1993, Bruxelles, La Longue vue, 2002, p.p. 13-14.

Comme c'est bien lisible dans le tableau précédent, parmi les trente et un membres du C.M.S.N., il n'y a aucun Hutu. Cela peut pousser la communauté internationale à confirmer la thèse monoethnique qui caractériserait l'armée burundaise.

De plus, bien que tous soient des Tutsi, ils proviennent seulement des sept provinces à savoir Muramvya, Gitega, Ngozi, Rutana, Makamba, Kayanza et Bururi avec une suprématie apparente de cette dernière qui s'arroge à elle seule 14 places, soit 46% du total.

B. Les élites administratives

Ayant déjà acquis toutes les prérogatives de Président de la République, Pierre BUYOYA procéda à la nomination de nouvelles personnalités au sommet de l'Etat.

Ainsi, après le coup d'Etat du 3 septembre 1987, la première tâche du nouveau Président fut de mettre sur pied une nouvelle équipe administrative qui lui servira de relais dans l'explication du « bien-fondé de ce changement » de régime qui venait d'être opéré. C'est ainsi qu'il procéda à la nomination de nouveaux gouverneurs de provinces en date du 19 septembre 1987 bien avant la composition de son premier gouvernement.

Dans le tableau qui suit, nous présentons brièvement ces « hommes de confiance » en précisant seulement leurs origines ethniques, régionales ainsi que leurs niveaux d'études. Pour ce qui est de l'appartenance politique, nous aimerions bien rappeler que le Burundi était encore géré par un parti unique et que, en conséquence, tous les gouverneurs de l'époque, même les militaires, étaient de l'UPRONA.

Comme nous allons le remarquer dans ce même tableau, aucun membre du Comité Militaire pour le Salut National ne sera désigné comme gouverneur. Peut-être qu'il y a d'autres fonctions beaucoup plus importantes qui leur étaient réservées ou que le Président l'a fait de manière stratégique en vue d'éloigner du contrôle territorial des concurrents.

Tableau n° 2 : Administration territoriale en septembre 1987

Province administrée	Nom et Prénom du Gouverneur	Province D'origine	Niveau d'études	Origine ethnique
BUBANZA	KIRUBUSA Balthazar, remplacé ensuite par BITARIHO Raphaël	Ngozi	Universitaire	Hutu
		Muramvya	Universitaire	Hutu
BUJUMBURA	NAHIMANA Pierre Claver	Ngozi	Universitaire	Hutu
BURURI	BUYOYA Gérard, remplacé en juin 1988 par SERUPFUNYA Etienne	Bururi	Universitaire	Tutsi
		Bururi	Universitaire	Tutsi
CANKUZO	NSAVYIMANA Tharcisse	Kayanza	Universitaire	Tutsi
CIBITOKÉ	NZOJIBWAMI Fabien	Muramvya	Universitaire	Tutsi
GITEGA	MINANI Yves	Bubanza	Universitaire	Tutsi
KARUZI	NDIHOKUBWAYO Joseph	Bururi	Universitaire	Tutsi
KAYANZA	Cdt NIMUBONA Gervais	Bururi	Universitaire	Tutsi
KIRUNDO	NDIKUMANA Jean-Baptiste	Gitega	Universitaire	Tutsi
MAKAMBA	KADEGE Alphonse, remplacé en août 1988 par BIRIZANYE Louis	Bururi	Post-Universitaire	Tutsi
		Bururi	Universitaire	Tutsi
MURAMVYA	SIBOMANA Adrien	Muramvya	Universitaire	Hutu
MUYINGA	BAYAGA Déogratias	Gitega	Universitaire	Tutsi
NGOZI	Cdt Symmaque KOBako	Bujumbura	Universitaire	Tutsi
RUTANA	RUBUKA Aloys	Cankuzo	Universitaire	Tutsi
RUYIGI	KAMANA Venant, remplacé en juin 1988 par MASABO Déogratias	Ruyigi	Universitaire	Tutsi
		Ruyigi	Universitaire	Tutsi
Mairie de Bujumbura	NDORICIMPA Léonidas	Muramvya	Universitaire	Tutsi

Source : GUICHAOUA, (A.) (dir.), Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994). Analyses, faits et documents, 2^e éd., Lille, Université des Sciences et Technologies de Lille 1, Fac. des Sciences économiques et sociales, 1995, p.745

Comme le tableau ci-haut l'indique, cette administration territoriale du 19 septembre 1987 comprend 12 Tutsi et 4 Hutu sur un total de 16 gouverneurs, soit respectivement 75% et 25%, presque tous de niveau universitaire. Même les changements opérés en 1988 ont gardé cette proportion ethnique. On constate également que 68,7% des gouverneurs proviennent seulement des quatre provinces à savoir Bururi, Muramvya, Gitega et Ngozi. Parmi toutes ces provinces, seules Bururi, Muramvya et Ruyigi sont administrées par leurs natifs respectifs. Par contre, aucun natif de Cibitoke, de la Mairie de Bujumbura, de Makamba, de Muyinga, de Rutana, de Kirundo et de Karuzi n'a été nommé à la tête d'une province. On notera également qu'il y a une absence totale de femmes dans cette catégorie de dirigeants politiques.

Toutefois, cette composition mise en place le 19 septembre 1987 ne restera pas statique tout au long du gouvernement BUYOYA, c'est-à-dire jusqu'en date du 10 juillet 1993. Les premiers remplacements se situent entre les mois de juin et d'août 1988, d'après les indications du tableau. Par après, d'autres changements dont nous voulons faire part au lecteur se sont observés respectivement le 25 octobre 1988, le 20 mars 1991 et le 12 juin 1992⁶⁴.

Nommés le 25 octobre 1988

1. Bujumbura : BAYUBAHE Cyprien, Hutu de Bururi, niveau universitaire
2. Karuzi : Commandant KOKAKO Symmaque, Tutsi de Bujumbura, niveau universitaire
3. Kirundo : RUBUKA Aloys, Tutsi de Cankuzo, niveau universitaire
4. Muramvya : BAZA Antoine, Hutu de Muramvya, niveau universitaire
5. Ngozi : NDIHOKUBWAYO Joseph, Tutsi de Bururi, niveau universitaire.

Nommé en 1990

Cankuzo : NGEZE François, Hutu de Bujumbura, niveau universitaire.

⁶⁴ GUICHAOUA, (A.), *Op. Cit.*, p.p.745-746.

Nommés le 20 mars 1991

1. Bujumbura : NGEZE François, Hutu de Bujumbura remplacé en avril 1992 par NTIBAGIRIMVO Rémy, Hutu de Bujumbura, niveau universitaire
2. Bururi : HAKIZIMANA Gérard, Tutsi de Bururi, niveau universitaire
3. Cankuzo : TUZAGI Henri, Hutu de Cankuzo, niveau universitaire
4. Cibitoke : BAZA Antoine, Hutu de Muramvya, niveau universitaire
5. Makamba : KABURA Gaspard, Hutu de Muramvya, niveau universitaire
6. Muramvya : NDIKUMANA Bernard, Hutu de Muramvya, niveau universitaire.

Nommés le 12 juin 1992

1. Kayanza : NTAHOMVUKIYE Elie, Hutu de Bujumbura, niveau universitaire
2. KARUZI : BARANKENYEREYE Apollinaire, Hutu de Bujumbura, niveau universitaire
3. RUTANA : NDAYIZAMBA André, Tutsi de Bururi, niveau universitaire
4. RUYIGI : NTIYANKUNDIYE Pie, Tutsi de Bujumbura, niveau universitaire

Durant la période 1988-1992, on remarque qu'il y a eu beaucoup de changements au sein des élites administratives. Pour un observateur attentif, ces modifications pourraient avoir une explication beaucoup plus politique.

En effet, le constat est que cette élite administrative est dominée par les Hutu. A notre avis, en cooptant principalement les Hutu, le Président BUYOYA aurait voulu se préparer à temps aux élections de 1993. Ainsi, ces derniers pourraient, lors des campagnes électorales, convaincre facilement les autres Hutu à voter pour lui en ce moment où certains propagandistes instrumentalisaient la ressource ethnique.

Pour être un peu plus clair, il nous semble nécessaire de montrer la composition des gouverneurs de provinces à la fin du régime BUYOYA dans un seul tableau.

Tableau n°3: L'Administration territoriale à la veille des élections de juin 1993

Province administrée	Nom et prénom du gouverneur	Province d'origine	Origine ethnique
BUBANZA	BITARIHO Raphaël	MURAMVYA	HUTU
BUJUMBURA	NTIBAGIRIMVO Rémy	BUJUMBURA	HUTU
BURURI	HAKIZIMANA Gérard	BURURI	TUTSI
CANKUZO	TUZAGI Henri	CANKUZO	HUTU
CIBITOKÉ	BAZA Antoine	MURAMVYA	HUTU
GITEGA	MINANI Yves	BUBANZA	TUTSI
KARUZI	BARANKENYEREYE Apollinaire	BUJUMBURA	HUTU
KAYANZA	NTAHOMVUKIYE Elie	BUJUMBURA	HUTU
KIRUNDO	RUBUKA Aloys	CANKUZO	TUTSI
MAKAMBA	KABURA Gaspard	RUTANA	HUTU
MURAMVYA	NDIKUMANA Bernard	MURAMVYA	HUTU
MUYINGA	BAYAGA Déogratias	GITEGA	TUTSI
NGOZI	NDIHOKUBWAYO Joseph	BURURI	TUTSI
RUTANA	NDAYIZAMBA André	BURURI	TUTSI
RUYIGI	NTIYANKUNDIYE Pie	BUJUMBURA	TUTSI
Mairie de Bujumbura	KANYENKIKO Anatole	NGOZI	TUTSI

Vers la fin de la présidence du Major Pierre BUYOYA, le constat est qu'il y a encore un déséquilibre régional au niveau de l'administration du territoire. En effet, la simple lecture de ce tableau montre clairement que toutes ces autorités proviennent seulement des sept provinces au détriment des autres en majorité frontalières avec les pays voisins. On voit que 62,5% viennent de Muramvya, de Bururi et de Bujumbura. Notons également que Muramvya et Bururi comptent chacune 25% des gouverneurs.

Par contre, du début à la fin de la présidence du Major Pierre BUYOYA, il y a d'autres provinces qui n'ont jamais vu leurs natifs diriger une entité administrative aussi importante que la province. C'est le cas notamment des provinces Cibitoke, Karuzi, Kirundo, Makamba, Muyinga, Gitega, Rutana et la Mairie de Bujumbura.

Au moment où les gouverneurs peuvent être nommés à la tête des provinces indépendamment de leur origine régionale, on trouve que Bururi et Muramvya sont toujours dirigées par leurs natifs respectifs et qui sont des Tutsi pour la première et les Hutu pour la seconde.

De plus, il y a une parité entre les deux principales composantes de la population burundaise, c'est-à-dire 8 Hutu et 8 Tutsi au sein de cette équipe. Mais on peut constater que, malgré cette parité ethnique, on n'a jamais vu un Tutsi diriger la province de Bujumbura tout comme on n'a jamais connu de Hutu à la tête des provinces de Kirundo, Ngozi, Gitega, Rutana, Ruyigi, Muyinga et la Mairie de Bujumbura.

On remarque également que les provinces de Gitega et de Muramvya n'ont pas changé de maître tout au long de ce régime.

C. Les élites gouvernementales

1. Le premier gouvernement du 01/10/1987

Le 1^{er} octobre 1987, par décret présidentiel n° 100/009, le premier gouvernement BUYOYA vit le jour. La composition de cette nouvelle équipe gouvernementale se présente comme suit :

Tableau n° 4 : LE PREMIER GOUVERNEMENT DE LA III^e REPUBLIQUE DU 1/10/1987

FONCTION	NOM ET PRENOM	PROVINCE D'ORIGINE	NIVEAU D'ETUDES	ETHNIE
Ministre de la Défense Nationale	Major Pierre BUYOYA	BURURI	Universitaire	TUTSI
Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération	Cyprien MBONIMPA	BURURI	Post-universitaire	TUTSI
Ministre de l'Intérieur	Lt-Col. Aloys KADOYI	CANKUZO	Etudes militaires	TUTSI
Ministre de la Justice	Evariste NIYONKURU	BURURI	Universitaire	TUTSI
Ministre des Finances	Pierre BINOBA	MAKAMBA	Universitaire	TUTSI
Ministre du Commerce et de l'Industrie	Bonaventure KIDWINGIRA	BURURI	Universitaire	TUTSI
Ministre du Plan	Gérard NIYIBIGIRA	KIRUNDO	Post-universitaire	HUTU
Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage	Jumaïne HUSSEIN	NGOZI	Universitaire	TUTSI
Ministre des Travaux Publics et du Développement Urbain	Evariste SIMBARAKIYE	BURURI	Universitaire	TUTSI
Ministre de l'Energie et des Mines	Victor CIZA	RUTANA	Universitaire	TUTSI
Ministre des Transports, des Postes et des Télécommunications	Major Simon RUSUKU	MURAMVYA	Etudes militaires	TUTSI
Ministre de l'Education Nationale	Lt-Col. NDIYO J.Claude	BURURI	Etudes militaires	TUTSI
Ministre de la Fonction Publique	Charles KARIKURUBU	BURURI	Post-universitaire	HUTU
Ministre du Travail et de la Formation Professionnelle	Gamaliel NDARUZANIYE	GITEGA	Universitaire	TUTSI
Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	Adolphe NAHAYO	KAYANZA	Universitaire	HUTU
Ministère des Affaires Sociales	Mme Dorothee CISHAHAYO	GITEGA	Universitaire	HUTU
Ministère de la Famille et de la Promotion Féminine	Mme Pie NDAYIRAGIJE	MURAMVYA	Pos-Universitaire	TUTSI

Ministre de la Santé Publique	Dr Tharcisse NYUNGUKA	BUJUMBURA	Universitaire	TUTSI
Ministre de l'Information	Frédéric NGENZEBUHORO	RUTANA	Universitaire	TUTSI
Ministre du Développement Rural	Gabriel TOYI	GITEGA	Universitaire	HUTU

Source : Le Renouveau du Burundi (Le Quotidien Burundais d'Informations) du 6 octobre 1987.

La caractéristique majeure de cette équipe est d'être flambant neuve ; aucun membre de ce gouvernement n'avait fait partie jusqu'alors d'une quelconque équipe ministérielle. On constate également que le Président de la République se réserve aussi le Ministère de la Défense Nationale, peut-être pour suivre de près les actions de l'armée, une force politique dont il est en même temps issu et méfiant.

Sur vingt membres que compte ce gouvernement, il y a cinq Hutu contre quinze Tutsi, soit respectivement 25% et 75% du total. Parmi les quatre militaires qui font partie de cette équipe, il n'y a pas un seul Hutu.

Du côté des femmes, la parité ethnique est très bien respectée. Elles ont reçu 10% des porte-feuilles ministériels mais sans grande importance.

A part le Ministère de la Fonction Publique qui est placé sous la direction d'un Hutu, les autres ministères-clefs sont occupés par les Tutsi. Il s'agit principalement des Ministères comme la Défense Nationale, l'Intérieur, les Relations Extérieures, la Justice, les Finances, les Travaux Publics et l'Education Nationale.

Au niveau régional, il y a également un déséquilibre. Il y a des provinces qui sont très favorisées par rapport aux autres. En effet, on remarque que 70% des Ministres viennent seulement des quatre provinces à savoir Bururi, Gitega, Muramvya et Rutana. Si la province de Bururi compte à elle seule sept membres, soit 35% du total, il y en a d'autres qui sont totalement oubliées. C'est notamment Bubanza, Cibitoke, Karuzi, Muyinga, Ruyigi et la Mairie de Bujumbura.

S'agissant des études faites, 70% des membres de ce gouvernement ont un niveau universitaire, 15% ont un niveau post-universitaire, tandis que les 15% des postes reviennent à des militaires qui ont fait des études en rapport avec leur métier dans les pays étrangers.

Mais la composition de ce gouvernement sera modifiée quelque deux mois après les massacres de Ntega et Marangara.

2. Le gouvernement du 19/10/1988

A la mi-août 1988, des événements sanglants à caractère ethnique éclatèrent au nord du pays, à Ntega dans la province de Kirundo et à Marangara dans la province de Ngozi ; les deux communes sont voisines et frontalières avec le Rwanda.

Faisant suite à ces revendications et des pressions internes et externes consécutives, le Président BUYOYA a mis en place, par décret n°100/162 du 4 octobre 1988, une commission nationale consultative pour étudier la question de l'unité nationale. On y trouve douze hutu et douze tutsi. Dans le même mois, il effectua un remaniement ministériel qui débouche sur une formation d'un nouveau gouvernement le 19 octobre 1988 dont les membres sont mentionnés dans le tableau ci-après.

Tableau n° 5 : DEUXIEME GOUVERNEMENT DE LA IIIe REPUBLIQUE DU 19/10/1988

FONCTION	NOM ET PRENOM	PROVINCE D'ORIGINE	NIVEAU D'ETUDES	ETHNIE
Président de la République et Ministre de la Défense Nationale	Major Pierre BUYOYA	BURURI	Universitaire	TUTSI
Premier Ministre et Ministre du Plan	Adrien SIBOMANA	MURAMVYA	Universitaire	HUTU
Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération	Cyprien MBONIMPA	BURURI	Post-Universitaire	TUTSI
Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage	Jumaine HUSSEIN	NGOZI	Universitaire	TUTSI
Ministre du Développement Rural et de l'Artisanat	Gabriel TOYI	GITEGA	Universitaire	HUTU
Ministre de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement	Basile SINDAHARAYE	GITEGA	Universitaire	HUTU
Ministre de l'Intérieur	Lt-Col Aloys KADOYI	CANKUZO	Etudes militaires	TUTSI
Ministre de la Justice	Evariste NIYONKURU	BURURI	Universitaire	TUTSI
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Nicolas MAYUGI	MUYINGA	Universitaire	HUTU
Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire	Gamaliel NDARUZANIYE	GITEGA	Universitaire	TUTSI
Ministre des Finances	Gérard NIYIBIGIRA	KIRUNDO	Post-universitaire	HUTU
Ministre du Commerce et de l'Industrie	Bonaventure KIDWINGIRA	BURURI	Universitaire	TUTSI
Ministre de l'Energie et des Mines	Gilbert MIDENDE	MURAMVYA	Universitaire	HUTU
Ministre des Travaux Publics et du Développement Urbain	Evariste SIMBARAKIYE	BURURI		TUTSI

Ministre des Transports, des Postes et des Télécommunications	Major Simon RUSUKU	MURAMVYA	Etudes Universitaires	TUTSI
Ministre du Travail et de la Formation Professionnelle	Charles KARIKURUBU	BURURI	Post-Universitaire	HUTU
Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	Adolphe NAHAYO	KAYANZA	Universitaire	HUTU
Ministre de la Famille et de la Promotion Féminine	Madame Pie NDAYIRAGIJE	MURAMVYA	Post-Universitaire	TUTSI
Ministre des Affaires Sociales	Madame Julie NGIRIYE	Ngozi	Universitaire	HUTU
Ministre de la Fonction Publique	Didace RUDARAGI	BUJUMBURA	Universitaire	
Ministre de la Santé Publique	Docteur Norbert NGENDABANYIKWA	BUJUMBURA	Universitaire	HUTU
Ministre de l'Information	Frédéric NGENZEBUHORO	RUTANA	Universitaire	TUTSI
Ministre d'Etat auprès du Premier Ministère chargé du Plan	Fridolin HATUNGIMANA	MURAMVYA	Universitaire	TUTSI
Secrétaire d'Etat auprès du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération chargé de la Coopération		KARUZI	Universitaire	HUTU

Source : Le Renouveau du Burundi (Le Quotidien Burundais d'Informations) du 21 octobre 1988

Par rapport au gouvernement précédent, celui-ci a vu le nombre de porte-feuilles ministériels passer de vingt à vingt-quatre. Mais on voit que le Président de la République reste en même temps Ministre de la Défense Nationale.

Cette nouvelle équipe se distingue de la précédente par la parité ethnique, c'est-à-dire qu'elle comprend douze Hutu et douze Tutsi. Une autre nouveauté qu'on peut aisément constater est le poste de Premier Ministre attribué à un Hutu, ce qu'on n'avait plus vu depuis 1965. Du côté des femmes, cette parité ethnique est aussi respectée. Même dans l'attribution des fonctions, les Ministères-clefs sont partagés entre les deux ethnies.

Du point de vue régional, le déséquilibre ne manque pas. En effet, les provinces de Bururi, Muramvya, Gitega, Bujumbura et Ngozi renferment 75% des Ministres avec une grande concentration pour Bururi et Muramvya. Par contre, le remaniement qui vient d'être opéré n'avantage en rien les provinces de Makamba, Bubanza, Cibitoke, Ruyigi et la Mairie de Bujumbura car elles n'ont aucune représentation dans cette nouvelle composition.

Au niveau des études faites, la majorité des Ministres a un niveau universitaire, soit 62,5% du total. En revanche, la part des forces de l'ordre tend à diminuer car on ne voit que trois militaires sur un total de vingt-quatre membres.

Nous remarquons également qu'il y a neuf nouveaux venus dans cette équipe dont sept Hutu et deux Tutsi. Il y a aussi onze Ministres qui ont gardé les anciens postes dans ce nouveau gouvernement tandis que quatre autres n'ont fait que changer de porte-feuilles.

Comme le premier, le deuxième gouvernement de la troisième République ne va pas aussi durer longtemps. Il sera remplacé par un troisième en février 1991.

3. Le gouvernement du 12/02/1991

Le deuxième gouvernement de la troisième République ne va pas durer longtemps. En effet, par Décret n° 100/015 du 12 février 1991, le Président de la République procéda à la formation d'un nouveau gouvernement qui est le troisième depuis son arrivée au pouvoir. Les membres de cette nouvelle équipe se trouvent dans le tableau de la page suivante.

Tableau n° 6 : TROISIEME GOUVERNEMENT DE LA IIIe REPUBLIQUE DU 12/2/1991

FONCTION	NOM ET PRENOM	PROVINCE D'ORIGINE	NIVEAU D'ETUDES	ETHNIE
Président de la République et Ministre de la Défense Nationale	Major Pierre BUYOYA	BURURI	Universitaire	TUTSI
Premier Ministre et Ministre du Plan	Adrien SIBOMANA	MURAMVYA	Universitaire	HUTU
Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération	Cyprien MBONIMPA	BURURI	Post-Universitaire	TUTSI
Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage	Jumaïne HUSSEIN	NGOZI	Universitaire	TUTSI
Ministre du Développement Rural	Gabriel TOYI	GITEGA	Universitaire	HUTU
Ministre de l'Aménagement, du Tourisme et de l'Environnement	Louis NDUWIMANA	KAYANZA	Post-Universitaire	HUTU
Ministre de l'Intérieur	Libère BARARUNYERETSE	KARUZI	Universitaire	TUTSI
Ministre de la Justice	Sébastien NTAHUGA	BURURI	Post-Universitaire	TUTSI
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Gilbert MIDENDE	MURAMVYA	Post-Universitaire	HUTU
Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire	Gamaliel NDARUZANIYE	GITEGA	Universitaire	TUTSI
Ministre de l'Artisanat, de l'Enseignement des Métiers et de la Jeunesse	Adolphe NAHAYO	KAYANZA	Universitaire	HUTU
Ministre des Finances	Gérard NIYIBIGIRA	KIRUNDO	Post-Universitaire	HUTU
Ministre du Commerce et de l'Industrie	Astère GIRUKWIGOMBA	GITEGA	Universitaire	TUTSI
Ministre de l'Energie et des Mines	Bonaventure BANGURAMBONA	BUBANZA	Post-Universitaire	HUTU
Ministre des Travaux Publics et du Développement Urbain	Evariste SIMBARAKIYE	BURURI	Universitaire	TUTSI
Ministre des Transports, Postes et Télécommunications	Major Simon RUSUKU	MURAMVYA	Etudes militaires	TUTSI

Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale	Mme Julie NGIRIYE	NGOZI	Universitaire	HUTU
Ministre de la Fonction Publique	Charles KARIKURUBU	BURURI	Pos-Universitaire	HUTU
Ministre de la Promotion Féminine et de la Protection Sociale	Mme Victoire NDIKUMANA	CANKUZO	Universitaire	TUTSI
Ministre de la Santé Publique	Dr Norbert NGENDABANYIKWA	BUJUMBURA	Universitaire	HUTU
Ministre de la Communication, de la Culture et des Sports	Frédéric NGENZEBUHORO	RUTANA	Universitaire	TUTSI
Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministère chargé du Plan	Salvator SAHINGUVU	MURAMVYA	Universitaire	TUTSI
Secrétaire d'Etat auprès du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération chargé de la Coopération	Fridolin HATUNGIMANA	KARUZI	Universitaire	HUTU
Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de l'Intérieur et du Développement des collectivités locales chargé de la Sécurité Publique	Laurent KAGIMBI	MURAMVYA	Universitaire	HUTU

Source : Le Renouveau du Burundi (Le Quotidien Burundais d'Informations) du 20-21 février 1991.

Comme le précédent, le troisième gouvernement de la troisième République compte un total de vingt-quatre membres. Le Président de la République y conserve toujours le Ministère de la Défense Nationale.

Sur le plan ethnique, il y a toujours l'équilibre entre les Hutu et les Tutsi. Puisque le peuple burundais venait de voter massivement la Charte de l'Unité Nationale, ce nouveau gouvernement porte aussi le nom de « gouvernement d'unité nationale ».

Sur le plan politico-régional, l'équilibre n'a jamais été atteint. Les provinces de Bururi, Muramvya, Gitega, Ngozi, Karuzi et Kayanza s'arrogent 79% des postes ministériels. Mais le record de Ministres dans cette équipe revient à Bururi et Muramvya.

Si le choix des membres du gouvernement s'étend sur plusieurs provinces, il y a néanmoins quelques unes qui sont oubliées. C'est le cas de Cibitoke, Makamba, Muyinga, Ruyigi et la Mairie de Bujumbura.

S'agissant des études faites, ceux qui ont fréquenté l'enseignement post-universitaire deviennent de plus en plus nombreux ; ils représentent 20% du total. Par contre, le nombre de militaires va décroissant. Mais le gros de l'équipe a un niveau universitaire.

On enregistre sept nouveaux ministres dans ce gouvernement contre sept autres qui sont partis tandis que deux de l'ancienne équipe ont seulement changé de porte-feuilles ministériels.

Cependant, on remarque que c'est le plus court des gouvernements qu'on a connus sous la présidence du Major Pierre BUYOYA car il est vite remplacé après environ 13 mois seulement d'exercice.

4. Le gouvernement du 02/4/1992

En date du 2 avril 1992, par Décret n°100/032, le Président de la République nomme les membres de son dernier gouvernement. Il est également connu sous le nom de « quatrième gouvernement de la troisième République ». Ce remaniement ministériel est intervenu un mois après le Référendum Constitutionnel autorisant le multipartisme au Burundi. C'est sans doute cette équipe qui va conduire le pays jusqu'aux élections de juin 1993. La composition des membres de ce gouvernement se présente comme suit :

Tableau n° 7 : QUATRIEME GOUVERNEMENT DE LA IIIe REPUBLIQUE DU 2 / 4 / 1992

FONCTION	NOM ET PRENOM	PROVINCE D'ORIGINE	NIVEAU D'ETUDES	ETHNIE
Président de la République	Major Pierre BUYOYA	BURURI	Universitaire	TUTSI
Premier Ministre	Adrien SIBOMANA	MURAMVYA	Universitaire	HUTU
Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération	Libère BARARUNYERETSE	KARUZI	Universitaire	TUTSI
Ministre de la Défense Nationale	Lt-Col. Léonidas MAREGAREGE	BURURI	Etudes Militaires	TUTSI
Ministre de l'Intérieur et du Développement des Collectivités Locales	François NGEZE	BUJUMBURA	Universitaire	HUTU
Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage	Jumaine HUSSEIN	NGOZI	Universitaire	TUTSI
Ministre du Développement Rural	Gabriel TOYI	GITEGA	Universitaire	HUTU
Ministre des Finances	Gérard NIYIBIGIRA	KIRUNDO	Post-Universitaire	
Ministre du Commerce et de l'Industrie	Astère GIRUKWIGOMBA	GITEGA	Universitaire	TUTSI
Ministre du Plan	Isaac BUDABUDA	MUYINGA	Universitaire	TUTSI
Ministre de l'Energie et des Mines	Gilbert MIDENDE	MURAMVYA	Post-Universitaire	HUTU
Ministre des Travaux Publics et du Développement Urbain	Colonel Jean-Baptiste MBONYINGINGO	MURAMVYA	Etudes Militaires	TUTSI
Ministre des Transports, Postes et Télécommunications	Frédéric NGENZEBUHORO	RUTANA	Universitaire	TUTSI

Ministre de l'Aménagement, du Tourisme et de l'Environnement	Louis NDUWIMANA	KAYANZA	Post-Universitaire	HUTU
Ministre de la Justice et Garde des Sceaux	Sébastien NTAHUGA	BURURI	Post-Universitaire	TUTSI
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Luc RUKINGAMA	BURURI	Post-Universitaire	HUTU
Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire	Eugène NDARO	RUYIGI	Universitaire	TUTSI
Ministre de l'Artisanat, de l'Enseignement des Métiers et de la Jeunesse	Bonaventure BANGURAMBONA	BUBANZA	Post-Universitaire	HUTU
Ministre de la Santé Publique	Docteur Norbert NGENDABANYIKWA	BUJUMBURA	Universitaire	HUTU
Ministre de la Communication, de la Culture, des Sports et Porte-parole du gouvernement	Alphonse-Marie KADEGE	BURURI	Post-Universitaire	TUTSI
Ministère de la Fonction Publique	Adolphe NAHAYO	KAYANZA	Universitaire	HUTU
Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	Mme Julie NGIRIYE	NGOZI	Universitaire	HUTU
Ministre de la Promotion Féminine et de la Protection Sociale	Mme Victoire NDIKUMANA	CANKUZO	Universitaire	TUTSI
Secrétaire d'Etat auprès du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération chargé de la Coopération	Charles ITANGISHAKA	CIBITOKÉ	Universitaire	HUTU
Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de l'Intérieur et du Développement des collectivités locales chargé de la Sécurité Publique	Laurent KAGIMBI	MURAMVYA	Universitaire	HUTU

Source : Le Renouveau du Burundi (Le quotidien burundais d'informations) du 5 au 10 avril 1992.

Comme les deux précédents, le présent gouvernement comprend lui aussi vingt-quatre membres.

La principale caractéristique de cette équipe ministérielle est que le nombre de Hutu dépasse pour la première fois celui des Tutsi, c'est-à-dire qu'il y a treize Hutu contre onze Tutsi. Mais l'exception est faite chez les femmes où la parité ethnique est toujours respectée.

Un autre élément nouveau dans ce gouvernement est que le Président de la République n'est plus en même temps le titulaire du Ministère de la Défense Nationale.

S'agissant de l'équilibre entre les provinces, le constat est que Bururi et Muramvya s'arrogent encore une fois la part du lion dans le partage des postes ministériels. Notons que les provinces de Bururi et Muramvya sont celles qui ont donné naissance respectivement au Président de la République et à son Premier Ministre. A part Makamba et la Mairie de Bujumbura, toutes les autres provinces sont représentées en dépit des écarts qu'on observe ici et là.

Quant à la variable « études faites », même si ceux qui ont un niveau universitaire restent nombreux dans ce gouvernement, on voit que le nombre de ceux qui ont fréquenté l'enseignement post-universitaire va croissant. Ils passent de 25% dans le gouvernement précédent à 33,3% du total dans celui-ci.

Cette équipe connaît également huit nouveaux visages et sept départs.

Au niveau global, les femmes n'ont jamais dépassé le nombre de deux par gouvernement. On remarque également qu'il y a cinq visages qui sont toujours présents dans les quatre gouvernements du Président BUYOYA. Déséquilibre ethnique dans la première équipe, le Président de la République a fait une large ouverture aux Hutu dans les gouvernements qui ont suivi surtout avec la nomination d'un Hutu à la Primature. Au niveau régional, les provinces de Bururi et de Muramvya ont toujours occupé le dessus dans le partage des postes ministériels.

5. Les élites dirigeantes des grandes entreprises ou administrations publiques

Comme dans tous les systèmes politiques de l'Afrique post-coloniale, l'administration publique constitue une voie de transmission du pouvoir présidentiel. De plus, le politique primant sur l'économique, les élites dirigeantes utilisent les positions économiques et par conséquent les ressources pour créer et multiplier des clientèles et renforcer leur pouvoir.

En effet, quelles que peu soient-elles, les entreprises et la haute administration restent parmi les rares postes juteux dont l'accès à la direction n'est pas un jeu de hasard. Chaque autorité chargée du recrutement a des goûts et préférences propres à lui pour choisir tel ou tel autre individu.

En principe, en matière de nomination de tels dirigeants et quelle que soit l'autorité formelle de nomination, c'est le responsable de l'exécutif qui possède l'essentiel des prérogatives. La seule exception véritable est celle qui consiste, pour le Chef d'Etat, à consulter son Premier Ministre et/ ou le Ministre du secteur concerné en tenant compte de la loi en vigueur.

Par conséquent, le problème de la nomination ne pose sur le plan constitutionnel et juridique que des problèmes d'ordre politique et sociologique qui se posent en ces termes : quelles sont les contraintes qui s'imposent au Président ou quels sont les mobiles qui le poussent dans le choix des directeurs généraux ? Quel est le profil sociologique de cette catégorie spécifique de l'élite politique ?

De manière générale, « les lois » d'une telle sélection peuvent s'inscrire dans une logique de clientélisme, de népotisme, de régionalisme ou de pantouflage.

Les données du tableau ci-après nous permettent uniquement d'identifier l'identité de ces figures qui sont nommées à la tête de quelques grandes sociétés étatiques et para-étatiques prises comme échantillon.

Tableau n°8 : La direction des grandes administrations sous le régime BUYOYA.

Entreprise	Période	Nom et Prénom du Directeur	Province d'origine	Appartenance ethnique
REGIDESO	1987-1991	BARANDEREKA Bernard	BURURI	TUTSI
	1991-Juillet 1993	BANYIYEZAKO Grégoire	BUJUMBURA	TUTSI
ONATEL	1987-1991	Capitaine BUSOKOZA Bernard	BURURI	TUTSI
	1991-Juillet 1993	CUBWA Siméon	GITEGA	HUTU
I.N.S.S.	1987-1992	GASABANYA Zacharie	MURAMYA	TUTSI
	1992-Juillet 1993	Major RUSUKU Simon	MURAMVYA	TUTSI
SOCABU	1987-1990	GAHUNGU Athanase	NGOZI	TUTSI
	1990-Janvier 1993	CIZA François	KIRUNDO	TUTSI
	1993	Mme RURIHAFI Séraphine	MUYINGA	TUTSI
Mutuelle de la Fonction Publique	1986-1992	NDIKUMANA Cassien	BURURI	TUTSI
	1992-Juillet 1993	Colonel NGENGURUTSE François	BURURI	TUTSI
Université du Burundi	1987-1988	KARORERO Barnabé	BURURI	TUTSI
	1988-1991	NDABANEZE Evariste	BUJUMBURA	TUTSI
	1991-1993	BAMBONEYEHO Vénant	GITEGA	TUTSI
	Juin-Juillet 1993	NDIMIRA Pascal-Firmin	NGOZI	HUTU
LONA	1987-1993	NZIGAMASABO Tharcisse	KAYANZA	TUTSI
Régie Nationale des Postes	1991-Juillet 1993	Major BUSOKOZA Bernard	BURURI	TUTSI
B.N.D.E.	1987-1989	KAMWENUBUSA Bonus	KARUZI	TUTSI
	1989-1993	NIYUNGEKO Laurent	MAKAMBA	HUTU
B.R.B.	1987-1992	BUDABUDA Isaac	MUYINGA	TUTSI
	1992-1993	SINAMENYE Mathias	BUJUMBURA	TUTSI

P.A.F.E.	1987-1991	Col.Etienne SINDAYIHEBURA	MURAMVYA	TUTSI
CAMOFI	1987-1993	Evariste MINANI	KARUSI	TUTSI
S.B.F.	1987-1988	Fridolin HATUNGIMANA	KARUSI	HUTU
Documentation Nationale	1987-1991	Col.Gervais NDIKUMAGENGE	BURURI	TUTSI
	1991-1993	Col. Laurent NIYONKURU	BURURI	TUTSI
COTEBU	1987-1993	KABURA Jean	BURURI	HUTU
B.C.B.	1991-1993	GAHUNGU Athanase	NGOZI	TUTSI
BANCOBU	1987-1993	NDABAKWAJE Libère	BUJUMBURA	TUTSI

Source : Tableau constitué par l'auteur sur base des données recueillies sur terrain.

La lecture des données contenues dans ce tableau révèle que environ 80% des directeurs généraux des entreprises étatiques et para-étatiques prises en considération sont des Tutsi. Même le peu de Hutu qu'on rencontre dans cette catégorie d'élites dirigeantes a été associé progressivement avec la politique d'unité nationale qui prônait une large ouverture à toutes les composantes de la société burundaise.

On voit aussi que les militaires ne sont pas pour autant nombreux même s'il s'agit d'un régime qualifié, par les uns, de militaire. De plus, on ne voit pas clairement jusqu'ici le sort réservé aux membres du Comité Militaire pour le Salut National parce qu'il n'y en a que trois seulement.

Quant à la question du genre, le constat est que les femmes sont quasi-absentes dans ce type de postes.

Au niveau de la représentativité régionale, on ne peut pas dire que les entreprises restent la chasse-gardée de telle ou de telle autre province même si des disparités ne manquent pas. Mais, ce qui est évident, c'est la volonté du Président BUYOYA de faire un équilibre régional dans la direction des secteurs clefs de la vie du pays.

6. Les élites au lendemain des élections de 1993

Les élections présidentielles et législatives ont eu lieu respectivement le 1^{er} juin et le 29 juin 1993. Melchior NDADAYE remporta les élections présidentielles avec un score de 64,75% de voix contre 32,39% recueillis par Pierre BUYOYA et 1,44% des voix pour Pierre-Claver SENDEGEYA⁶⁵.

Les législatives confirmèrent les résultats du 1^{er} juin puisque le parti FRODEBU obtint 72,55% des voix pendant que l'UPRONA ne réalisait que 21,86% soit 11% de moins que le score réalisé aux présidentielles.

Aucun autre parti parmi ceux qui ont soumis des listes de candidats n'atteignit le score nécessaire pour prétendre à un siège dans l'Assemblée Nationale.

A la suite de cette victoire, de nouvelles institutions se mirent en place le 10 juillet 1993, le jour de l'investiture du nouveau président. Comme sous le régime précédent, nous allons nous intéresser aux

⁶⁵ Cour Constitutionnelle, Procès-verbal de proclamation des résultats des élections présidentielles du 1^{er} juin 1993.

membres du gouvernement et de l'Assemblée Nationale, les gouverneurs de provinces et les directeurs généraux de certaines sociétés étatiques et para-étatiques.

1° Le Gouvernement du 10/7/1993

Pendant les cérémonies de son investiture, le nouveau chef de l'Etat a signé le décret nommant son gouvernement. C'était le 10 juillet 1993 au Palais des Congrès de KIGOBE. Ils sont au nombre de vingt-quatre.

Le tableau suivant présente les nommés et renseigne sur leur province d'origine, leur niveau d'études, leur parti politique ainsi que leur appartenance ethnique.

Tableau n°9 : CINQUIEME GOUVERNEMENT DE LA IIIe REPUBLIQUE DU 10/7/1993

FONCTION	NOM ET PRENOM	PROVINCE D'ORIGINE	NIVEAU D'ETUDES	PARTI POLITIQUE	ETHNIE
Président de la République	Melchior NDADAYE	MURAMVYA	Universitaire	FRODEBU	HUTU
Premier Ministre	Mme Sylvie KINIGI	BUJUMBURA	Universitaire	UPRONA	TUTSI
Vice-Premier Ministre chargé des questions économiques et sociales	Bernard CIZA	BURURI	Universitaire	FRODEBU	HUTU
Vice-Premier Ministre chargé des Réformes Institutionnelles et du Développement	Melchior NTAHOBAMA	RUTANA	Universitaire	FRODEBU	HUTU
Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération	Sylvestre NTIBANTUNGANYA	GITEGA	Universitaire	FRODEBU	HUTU
Ministre de l'Administration du Territoire et du Développement Communal	Juvénal NDAYIKEZA	BURURI	Post-Universitaire	FRODEBU	HUTU
Ministre de la Planification du Développement et des Finances	Gaspard SINDAYIGAYA	RUTANA	Universitaire	FRODEBU	HUTU
Ministre de la Défense Nationale	Lt-Col Charles NTAKIJE	MAKAMBA	Etudes Militaires	Militaire	TUTSI
Ministre de la Fonction Publique, du Travail et du Rapatriement des Réfugiés	Léonard NYANGOMA	BURURI	Universitaire	FRODEBU	HUTU
Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage	Cyprien NTARYAMIRA	BUJUMBURA-RURAL	Universitaire	FRODEBU	HUTU
Ministre de l'Education Nationale	Liboire NGENDAHOYO	KAYANZA	Post-Universitaire	FRODEBU	HUTU

Ministre de la Justice et Garde des Sceaux	Fulgence DWIMA BAKANA	BURURI	Universitaire	FRODEBU	HUTU
Ministre du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme	Jacques NGENDAKUMANA	BUJUMBURA- RURAL	Universitaire	FRODEBU	HUTU
Ministre des Ressources naturelles, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire	Ernest KABUSHEMEYE	KIRUNDO	Post- Universitaire	R.P.B.	HUTU
Ministre des Transports, des Postes et des Télécommunications	Schadrack NIYONKURU	BURURI	Universitaire	P.P.	HUTU
Ministre des Travaux Publics et de l'Équipement	Anatole KANYENKIKO	NGOZI	Universitaire	UPRONA	TUTSI
Ministre de la Communication et Porte-parole du Gouvernement	Jean-Marie NGENDAHAYO	CIBITOKÉ	Universitaire	FRODEBU	TUTSI
Ministre de l'Action Sociale, des Droits de l'Homme et de la Promotion Féminine	Mme Marguerite BUKURU	GITEGA	Universitaire	UPRONA	TUTSI
Ministre de la Santé Publique	Dr Jean MINANI	KIRUNDO	Post- Universitaire	FRODEBU	HUTU
Ministre de la Jeunesse, de la Culture et des Loisirs	Cyriaque SIMBIZI	CANKUZO	Universitaire	FRODEBU	TUTSI
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal chargé du Développement Communal	Emmanuel NDAYIRAGIJE	BURURI	Universitaire	FRODEBU	TUTSI

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Planification du Développement et des Finances chargé de la Planification du Développement	Prosper BANYANKIYE	BUJUMBURA-RURAL	Universitaire	UPRONA	TUTSI
Secrétaire d'Etat auprès du Développement et des Finances chargé du Budget et de l'Administration fiscale	Salvator TOYI	MUYINGA	Universitaire	FRODEBU	HUTU
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal chargé de la sécurité intérieure	Lt.Col.Lazare GAKORYO	MURAMVYA	Etudes Militaires	Militaire	TUTSI
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération chargé de la Coopération	Paul MUNYEMBARI	NGOZI	Post-Universitaire	FRODEBU	HUTU

Source : GUICHAOUA,(A.), Op.Cit., pp.746-747.

Après la lecture de ce tableau, nous remarquons que parmi les 24 membres du gouvernement, il y a 15 Hutu et 9 Tutsi, soit respectivement 62,5% et 37,5%. De plus, parmi les 9 ministres Tutsi, trois sont du FRODEBU et deux militaires. Ce que l'on appelle communément l'opposition qui est ici représentée par l'UPRONA ne comprend que quatre Tutsi.

Du point de vue politique, le FRODEBU et ses alliés s'arrogeaient 75% des portefeuilles ministériels tandis que l'UPRONA en obtenait que 16,6%. Cela reflète en quelque sorte l'image des résultats des élections.

Au niveau régional, il y a un déséquilibre criant entre les provinces. Ainsi, on constate que, dans cette équipe gouvernementale, plus de 40% viennent de Bururi et Bujumbura alors que les provinces comme Bubanza, Karuzi, Ruyigi et la Mairie de Bujumbura ne sont pas du tout représentées.

Concernant le degré de formation académique, 70% des membres de ce gouvernement ont un niveau universitaire contre 16% qui ont fréquenté l'enseignement post-universitaire.

Signalons enfin que le système de pantouflage n'existe pas dans cette nouvelle équipe car l'ancienne élite est totalement disqualifiée.

2° L'Assemblée Nationale

L'Assemblée Nationale de juillet 1993 est issue des élections du 29 juin de la même année. Sauf rares exceptions, presque tous les députés sont élus dans leurs circonscriptions respectives. Au total, ils sont au nombre de 81 dont 65 pour le FRODEBU et 16 de l'UPRONA. Dans le cas présent, les données contenues dans le tableau de la page suivante sont relatives à leurs niveaux d'études par province et par famille politique.

**Tableau n°10 : NIVEAU D'INSTRUCTION DES REPRESENTANTS
DU PEUPLE PAR PROVINCE ET PAR FAMILLE
POLITIQUE**

MOUVANCE PRESIDENTIELLE									OPPOSITION								
Province	Post - Universit aire	Unive rsitai re	1 ^{er} Cycle Univer sitai re	Humanités Générales	1 ^{er} Cycle Humanités	Primaire	Non précis	Total	Post- Unversi taire	Univers itaire	1 ^{er} Cycle Universit é	Humanités Générales	1 ^{er} Cycle Humanités	Primaire	Non précis	Total	Total Général
BUBANZA		1	1		1			3								0	3
BUJUMBURA		2	1	1	1			5	1							1	6
BURURI	1	1	1		1			4	2							2	6
CANKUZO								0		2						2	2
CIBITOKÉ					2		2	4								0	4
GITEGA	1	1		4	1			7		2						2	9
KAYANZA		2	2	2		1		7		1						1	8
KARUZI	1			1	1			3								0	3
KIRUNDO				3		1		4		1						1	4
MAKAMBA				1	1	1		3								0	3
MURAMVYA		1	1	1	3			6		2						2	8
MUYINGA	1			2			2	5	1							1	6
NGOZI	1	1	2				2	6		1						1	7
RUTANA					1		1	2		1						1	3
RUYIGI	1	1					2	4								0	4
MAIRE DE BUJUMBURA			1	1				2		1	1					2	4
TOTAL	6	10	9	16	12	3	9	65	4	11	1					16	81

Source: GUICHAOUA, (A.) , Op.cit,p.15

Si les 16 représentants du peuple provenant de l'opposition ont presque tous une formation universitaire, nous constatons que sur 65 députés de la mouvance présidentielle, 16 seulement ont accédé au second cycle universitaire, tandis que 24, soit environ 37% n'ont pas le niveau des humanités.

Nous remarquons également que les provinces ayant les taux de scolarisation les plus faibles (Kirundo, Cibitoke, Muyinga et Karuzi) sont représentées par des députés dont le niveau de formation atteint rarement le premier cycle universitaire.

3° L'administration des provinces

Le changement de régime implique toujours pour le nouveau Président la mise sur pied de nouvelles autorités qui vont l'aider à mettre en exécution son programme politique. Parmi ces dernières figurent les gouverneurs de provinces.

C'est pourquoi, le jour même de son investiture, le Président Melchior NDADAYE, par décret n° 100/009 du 10 juillet 1993, procéda à la nomination des autorités provinciales. Mais avant d'en faire une analyse, il nous est indispensable de signaler que, contrairement au régime précédent, toutes les provinces sont désormais administrées par des natifs.

TABLEAU N°11 : Composition de l'administration provinciale sous le gouvernement de Melchior NDADAYE

PROVINCE	NOM ET PRENOM	APPARTENANCE POLITIQUE	ORIGINE ETHNIQUE
BUBANZA	NTAHOMVUKIYE Evariste	FRODEBU	HUTU
BUJUMBURA	HAKIZIMANA Aloys	FRODEBU	HUTU
BURURI	NZOJIBWAMI Augustin	FRODEBU	HUTU
CANKUZO	Mme MBUNDAGU Vestine	FRODEBU	HUTU
CIBITOKÉ	NIBIZI Nephtalie	FRODEBU	HUTU
GITEGA	NURWAKERA Joachim	FRODEBU	HUTU
KARUZI	SENTAMO Anglebert	FRODEBU	TUTSI
KAYANZA	SURWAVUBA Malachie	FRODEBU	HUTU
KIRUNDO	BIZIMANA Déo	FRODEBU	HUTU
MAKAMBA	GAHIMBARE Jean Baptiste	FRODEBU	HUTU
MURAMVYA	NDARUBAGIYE Léonce	P.R.P.	TUTSI
MUYINGA	NDIMURWANKO Balthazar	FRODEBU	HUTU
NGOZI	NTAKARUTIMANA Joseph	FRODEBU	TUTSI
RUTANA	HAKIZIMANA Léonidas	UPRONA	TUTSI
RUYIGI	BUKUMBANYA Henri	FRODEBU	HUTU
MAIRIE DE BUJUMBURA	SINZINKAYO Léonce	FRODEBU	HUTU

Source : GUICHAOUA, (A.), Op.cit., p.746

S'il y a de l'équilibre régional dans l'administration provinciale, la situation politico-ethnique laisse à désirer. En effet, sur 16 gouverneurs, 12 sont des Hutu, soit 75%, contre 4 Tutsi. Même parmi ces 4 Tutsi, deux sont du parti FRODEBU. Dans l'ensemble, c'est une administration presque totalement FRODEBU parce ce parti dirige 14 provinces sur 16, soit 87,5% du total.

Quant à l'UPRONA, ancien parti unique et deuxième force politique du pays, il ne se retrouve qu'avec un seul gouverneur.

Toutefois, nous remarquons que le nouveau régime a fait un petit pas vers l'égalité des genres. Pour la toute première fois dans l'histoire politique du pays, une femme est nommée à la tête d'une province.

A y regarder de près, ne pouvons-nous pas dire que cette situation laisse penser que le Burundi venait d'évoluer vers un monopartisme ethnique ?

4° La direction des grandes administrations publiques et para-publiques

Dès son arrivée au pouvoir, le Président Melchior NDADAYE a inauguré une ère de profondes transformations dans plusieurs secteurs de la vie publique. Dans le domaine de la haute administration, il a procédé à des remplacements des anciens dirigeants par de nouveaux. Le tableau ci-après ne révèle pas la réalité sur la totalité des entreprises qui ont subi de tels changements. C'est plutôt un simple échantillon qu'on a pris au hasard mais qui est quand-même significatif à notre entendement.

Tableau n° 12 : La direction des grandes administrations publiques sous le régime NDADAYE

Entreprise	Nom et Prénom du Directeur	Province d'origine	Appartenance ethnique	Parti politique
REGIDESO	NSENGIYUMVA Jean Pacifique	MURAMVYA	HUTU	FRODEBU
ONATEL	NGENDABANKA Ferdinand	KARUZI	HUTU	FRODEBU
I.N.S.S.	KARIKURUBU Liboire	GITEGA	HUTU	FRODEBU
SOCABU	Mme RURIHAFI Séraphine	MUYINGA	TUTSI	UPRONA
Mutuelle de la Fonction Publique	SIBONIYO Salvator	MUYINGA	HUTU	FRODEBU
Université du Burundi	NDIMIRA Pascal-Firmin	NGOZI	HUTU	UPRONA
L.O.N.A.	NZIGAMASABO Tharcisse	KAYANZA	TUTSI	UPRONA
Régie Nationale des Postes	Mme KAYIBIGI Angéline	MURAMVYA	HUTU	FRODEBU
B.N.D.E.	NIYUNGEKO Laurent	MAKAMBA	HUTU	UPRONA
B.R.B.	SINAMENYE Mathias	BUJUMBURA	TUTSI	UPRONA
COGERCO	BIGIRIMANA Balthazar	KIRUNDO	HUTU	R.P.B.
OTRACO	MBONIMPA Côme	MAKAMBA	HUTU	P.P.
SOSUMO	NDIKUMWAMI Léonidas	BURURI	HUTU	FRODEBU
I.N.E.C.N.	BIKWEMU Gaspard	RUTANA	TUTSI	ANNADE
Publication de Presse Burundaise	NKESHIMANA Germain	BURURI	HUTU	FRODEBU
Documentation Nationale et Migrations	NDIKUMWAMI Richard	KAYANZA	HUTU	FRODEBU
CAMOFI	NIYIBIGIRA Gérard	KIRUNDO	HUTU	UPRONA
BANCOBU	NDABAKWAJE Libère	BUJUMBURA	TUTSI	UPRONA
B.C.B	GAHUNGU Athanase	NGOZI	TUTSI	UPRONA

Source : Tableau constitué par l'auteur sur base des informations recueillies sur terrain

Si les Tutsi étaient plus nombreux dans la direction des entreprises sous le régime BUYOYA, la balle a changé de camp sous le gouvernement NDADAYE. En effet, sur un total de 19 Directeurs Généraux, il y a 13 Hutu, soit plus de 68,4%, et 6 Tutsi seulement. Même parmi ces 6 Tutsi, cinq sont ceux qui étaient aux commandes sous le précédent régime et qui ont eu la chance d'être reconduits.

En agissant de cette manière, le nouveau Président a fait le « *Spoil system* » à la burundaise. Cela n'est pas sans conséquences parce que cette pratique constitue une limite apparente au contrôle de la circulation et à la stratégie de l'assimilation réciproque des élites.

Au niveau de la représentativité politique, beaucoup d'entreprises reviennent au parti FRODEBU, environ 50%, et dans une moindre mesure à l'UPRONA.

Quant à l'équilibre régional, les données ci-dessus révèlent que presque toutes les provinces sont représentées.

S'agissant du genre, le nouveau régime a gardé le statu quo. Ainsi, sur un total de 19 postes, les femmes ne participent qu'à concurrence de 10%.

Nous remarquons également que l'armée n'est pas présente dans l'administration de ces différentes sociétés avec le nouveau régime.

Si nous considérons que l'Etat burundais reste sans doute le pourvoyeur principal des biens matériels et symboliques et sachant que le Président Melchior NDADAYE venait de disqualifier presque toute l'ancienne élite dirigeante, ne serons-nous pas en droit d'établir une corrélation entre ce « *spoil system* » et la crise d'octobre 1993 ?

CHAP.III. RAPPORTS ENTRE LES ELITES ET LE SYSTEME POLITIQUE

En sciences sociales, la notion de système est souvent d'un usage difficile. Le fait étant incontestable, rien n'est plus académique que la traditionnelle mise en garde contre les dangers que recèle son emploi. Néanmoins, il demeure nécessaire d'y recourir.

En effet, le concept de système permet seul de penser les relations qui s'établissent de façon privilégiée entre les phénomènes fortement interdépendants. En outre, il facilite une double opération intellectuelle, indispensable à la compréhension de l'instance politique : resituer celle-ci dans son environnement extérieur et expliciter les dynamiques internes qui la traversent.

Qu'en est-il maintenant du concept de système politique ? Selon David Easton, « *un système politique peut être défini comme l'ensemble des interactions par lesquelles les objets de valeur sont répartis par voie d'autorité dans une société* »⁶⁶.

Le système politique est donc perçu en termes dynamiques comme un échange constant de flux en son sein et avec l'environnement. Comme tout système véritable, ce qui le caractérise c'est sa capacité à se perpétuer malgré les chocs qu'il reçoit de son environnement, provoquant ainsi son aptitude à réagir aux perturbations ou encore sa faculté d'adaptation. Contrairement à un contre-sens fréquent, cela ne signifie pas nécessairement immobilité ou invariabilité. En effet grâce à leur capacité de réponse aux stress issus de l'extérieur, les systèmes politiques « *peuvent régler leur propre comportement, transformer leur structure interne et même aller jusqu'à modifier leurs buts fondamentaux* »⁶⁷. Ce n'est que dans les situations limites où les perturbations venues de l'environnement atteignent une zone critique que sa survie en tant que mode d'allocation autoritaire des valeurs est remise en cause.

Le Burundi ne constituant pas un îlot d'exception par rapport aux autres systèmes politiques, faut-il dire qu'il connaît le même mode de répartition de ces biens de valeurs que celui évoqué par D. Easton ? Suite aux différentes crises socio-politiques qui ont secoué notre pays, quelle a été l'attitude des élites politiques en vue d'atténuer les chocs ?

⁶⁶ EASTON, (D.), *Analyse du système politique* (1965, Trad.), Paris, Armand Colin, 1974, p.23.

⁶⁷ *Idem*, p.20.

C'est dans le but de tenter une explication à toutes ces questions que sera centrée notre analyse.

A. PREDOMINANCE DE L'AUTORITARISME

Si le mot « autorité » signifie le plus souvent pouvoir légitime, l'adjectif « autoritaire » s'entend en général « *comme synonyme de violence arbitraire* »⁶⁸. Le concept d'autoritarisme dérive donc de cet adjectif.

Dans la caractérisation d'un régime ou de l'exercice d'un pouvoir, le concept d'autoritarisme qualifie un abus d'autorité, au moins au regard de la sensibilité occidentale contemporaine et des pratiques de gouvernement qu'elle valorise. De façon plus précise, l'autoritarisme désigne de la sorte un rapport gouvernants-gouvernés reposant de manière suffisamment permanente sur la force plutôt que sur la persuasion.

Dans son analyse des autoritarismes, J.-F. Médard distingue une grande variété des situations autoritaires : les sultanismes, les autoritarismes durs et les autoritarismes modérés⁶⁹. Ces trois types de régimes se différencient par leur degré de coercition et d'institutionnalisation⁷⁰.

En effet, les sultanismes désignent des systèmes politiques de type patrimonial qui reposent uniquement sur l'arbitraire. Il en résulte un exercice très personnalisé du pouvoir, ce qui impose d'introduire la notion de psychologie du gouvernement.

Quant à l'autoritarisme dur, c'est un régime qui fonctionne largement à la crainte. C'est le régime de l'intimidation tyrannique qui va jusqu'à l'élimination physique. Contrairement au sultanisme, les régimes autoritaires durs connaissent l'institutionnalisation. Les lois existent mais elles sont coercitives en faveur du pouvoir. Les citoyens obéissent par peur même si le pouvoir utilise le parti unique et les médias pour amener les populations à adhérer au pouvoir.

⁶⁸ HERMET, (G.), « Les autoritarismes », cité par LECA, (J.) et GRAWITZ (M.), *Op. Cit.*, V.2, p.269.

⁶⁹ MEDARD, (J.-F.), *Op. Cit.*, p.p.97-101.

⁷⁰ *Ibid.*

S'agissant des autoritarismes modérés, ce sont des régimes qui ne mettent pas la violence au centre des instruments du pouvoir. Il existe une relative liberté d'expression. Si les moyens d'information sont monopolisés par l'Etat, les journaux privés offrent à l'opinion une diversité d'informations. Le régime alterne la sanction (détention arbitraire, condamnations judiciaires, emprisonnements) et la cooptation selon le mécanisme du contrôle de la circulation des élites et du patronage.

Au regard de ces trois formes d'autoritarismes, qu'en est-il du Burundi sous les régimes considérés ? Le premier gouvernement de la troisième République aurait des caractéristiques plus ou moins semblables à celles de l'autoritarisme modéré. En effet, on remarque que le recrutement des dirigeants relève de la cooptation et non de la mise en concurrence électorale des candidats aux responsabilités publiques. Il n'y a pas de procédures codifiées de succession ou de relève pacifique des dirigeants. Dans certains cas, l'attribution du pouvoir peut-être le résultat de confrontations violentes – occultes ou publiques – relevant de l'accident et non de l'institutionnalisation. Cela s'est manifesté à la suite des événements de Ntega et Marangara quand le pouvoir en place a multiplié des postes de responsabilité dans les hautes fonctions de l'Etat par quotas ethniques afin de « favoriser l'intégration », mais en réalité pour se donner un moyen de contrôler la circulation des élites.

B. Une militarisation du système politique

La distinction entre régimes militaires et régimes civils repose sur l'identité des dirigeants et sur la différence postulée dans les modalités d'exercice du pouvoir. Une telle approche est historiquement fondée⁷¹.

Dans la pratique, la militarisation signifie que les militaires s'insèrent massivement dans l'administration de l'Etat, dans laquelle ils remplissent ou « doublent » les fonctionnaires civils. Des officiers dirigent toutes les entreprises nationalisées, occupent les postes de secrétaires généraux de tous les ministères et la sous-direction ou la vice-présidence de tous les conseils techniques administratifs. Cette

⁷¹ BOURMAUD, (D.), *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 1977, p.89.

militarisation de l'Etat va de pair avec la destruction des organisations représentatives.

Pour le cas du Burundi, on remarque que les élites militaires sont aussi préparées aux fonctions politiques. En effet, depuis le début des années 1980, les étudiants de l'ISCAM fréquentent les facultés de l'université du Burundi. Ils font particulièrement la médecine, les sciences humaines, le droit et les sciences appliquées en plus des facultés des sciences fondamentales, des sciences économiques et administratives déjà existantes dans cet institut.

A la fin de leur cursus académique, certains lauréats sont recrutés dans des postes politiques. Il y a d'autres qui se voient octroyer des bourses d'études et de formation de troisième cycle pour se spécialiser dans tel ou tel autre domaine, ce qui laisse penser que les ambitions des gouvernants n'étaient pas seulement pour servir à l'armée mais aussi de préparer les futurs « gestionnaires de l'Etat ». De cette manière, rien n'empêche les militaires d'entrer en compétition avec les civils pour la conquête du pouvoir politique d'autant plus qu'ils en ont acquis des compétences techniques et culturelles favorables.

En dépit de cette préparation des militaires aux fonctions politiques, peut-on dire que le système politique burundais est militarisé ?

Selon les données contenues dans les différents tableaux du deuxième chapitre, le nombre de postes occupés par les militaires n'est pas impressionnant. Sous les différents gouvernements du Major Pierre BUYOYA, le record des « hommes en uniformes » n'a jamais dépassé le nombre de quatre. Cette situation se répercute aussi dans l'administration territoriale et dans la direction des entreprises. Cela crée une surprise à l'endroit d'un observateur non avisé si l'on sait que le Chef de l'Etat lui-même est un militaire qui a accédé au pouvoir par un Coup d'Etat avec l'aide de ses compagnons d'armes. Sinon, les membres du Comité Militaire pour le Salut National seraient les mieux placés pour le contrôle des positions stratégiques imbriquées de commandement politique et économique.

Or, dès le début, le gouvernement de BUYOYA a inclus un certain nombre de militaires ; plus tard, il s'est éloigné plus encore de ces derniers pour devenir majoritairement civil. Avec le gouvernement du Président Melchior NDADAYE, il est fort compréhensible que le nombre de militaires tend à se réduire considérablement sur la scène politique.

En effet, ce gouvernement est issu des élections « démocratiques » alors que les militaires sont privés de toute compétition politique si l'on se réfère à la loi portant sur les partis politiques au Burundi en son article 10.

« Tout parti politique doit respecter la neutralité de l'administration publique, des forces armées, de la police et de la magistrature »⁷².

Cet article explique justement la carence, sinon l'absence totale des membres des corps de police et de l'armée dans l'administration de l'Etat et des sociétés nationalisées puisque les nominations dépendent largement du degré de compétition lors des campagnes électorales.

En clair, durant la période qui se rapporte à notre sujet de travail, il serait une erreur monumentale de dire que le système politique burundais était militarisé dans la mesure où l'institution militaire ne prend pas le pouvoir pour elle-même afin d'en tirer les dividendes matérielles et symboliques.

C. Un présidentialisme monocentré et décomprimé

En science politique, le mot « présidentialisme » signifie un régime politique se caractérisant par la prépondérance de l'institution présidentielle sur les autres⁷³.

La suprématie de l'institution présidentielle n'est jamais acquise sans difficulté mais, lorsqu'il s'est imposé, le Chef de l'Etat devient pratiquement la source de toute autorité. S'appuyant sur l'armée ou sur le parti unique, ce dernier exerce à lui seul le pouvoir politique. Appliqué au système politique africain, Gérard CONAC parle de « Présidentialisme monocentré »⁷⁴.

Selon G. CONAC, le chef de l'Etat se comporte aussi en Chef de l'administration. Les emplois publics, les avantages divers, l'octroi de subventions, de bourses, de missions à l'étranger sont des moyens pour

⁷² République du Burundi, Décret-Loi, n° 1/010 du 15 avril 1992 sur les partis politiques, in B.O.B., 1992, p.269

⁷³ Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse, 12, Librairie Larousse, 1994.

⁷⁴ CONAC, (G.), Les institutions administratives des Etats Francophones d'Afrique noire, Paris, Economica, 1979, p.XXVI.

lui de faire sentir sa puissance et d'étendre son influence⁷⁵. Ici, on voit que le Chef de l'Etat peut se constituer des clientèles et maintenir dans sa dépendance les fonctionnaires qui savent que leur carrière mais aussi leurs moyens d'action dépendent dans une large mesure de l'autorité présidentielle. Il est comme un pilote qui doit toujours rester en éveil pour éviter les récifs et résister aux tempêtes.

Dans les systèmes politiques où règne la démocratie, c'est-à-dire où les gouvernants sont désignés par des élections libres et où la presse, les syndicats, les partis politiques et autres institutions (non étatiques) agissent en toute liberté, il s'établit par le biais de ces diverses institutions un relatif dialogue entre gouvernants et gouvernés, façonnant le mode d'exercice du pouvoir.

A l'intérieur de l'ordre politique burundais, il semble qu'un tel dialogue n'existait point dans les premières années de la III^{ème} République. Tout d'abord, le choix des gouvernants ne s'opère pas dans un climat démocratique. Les institutions politiques se resserrent autour du Président qui concentre entre ses mains l'essentiel des ressources politico-administratives. Dans les nominations aux emplois publics, c'est lui qui appréciera dans quelle mesure il faut arbitrer entre les exigences de l'efficacité et les contraintes de l'action politique.

D'un côté, on a le pouvoir exécutif renforcé et, de l'autre, des contre-pouvoirs qui sont vidés de leur substance. Le « Chef-Président » se fait l'incarnation du pouvoir personnel. L'évidente prédominance du Chef de l'Exécutif dans l'exercice du pouvoir a son origine dans la déclaration même du C.M.S.N. :

« Le Président de la République est mandaté pour détenir les pouvoirs législatif et exécutif qu'il exerce respectivement par décret-loi et par décret. Il est responsable devant le peuple burundais et le C.M.S.N. Le gouvernement est responsable vis-à-vis de lui »⁷⁶.

D'après cette déclaration, la prépondérance du Chef de l'Etat est nette. L'organisation de l'exécutif possède une structure monocéphale, réunissant l'intégralité du pouvoir entre les mains du Chef de l'Etat. Et si tous ses actes doivent être contresignés par les membres concernés du gouvernement, son pouvoir n'est point partagé pour autant par ceux-ci

⁷⁵ Ibid.

⁷⁶ République du Burundi, Décision n°009/87 du 09 septembre 1987 du C.M.S.N. , in B.O.B. n°11 du 1^{er} novembre 1987.

qui ne sont que de simples auxiliaires qu'il nomme et révoque en toute liberté. Aussi, c'était lui le Président du C.M.S.N. et Chef du parti unique, l'UPRONA.

En plus de son pouvoir absolu sur les fonctions de l'Exécutif, le Président de la République détient des prérogatives très étendues allant jusqu'au domaine législatif. L'initiative des lois lui revient et l'exerce même de façon exclusive en ce qui concerne les dépenses publiques et les nominations aux postes importants de responsabilité. C'est pourquoi, si on analyse les élites énumérées dans le chapitre précédent, on constate que certaines d'entre elles sont toujours reconduites alors qu'il y en a d'autres qui n'y passent que quelques mois seulement.

Les structures de l'Etat sont donc empreintes d'un ethos hiérarchique puissant, de décisions prises au sommet ou au niveau de réseaux clientélistes. L'UPRONA sert de forum où l'on débat de quelques problèmes, mais le pouvoir politique de décision est fortement concentré dans le bureau du Président de la République et quelque peu au Comité Militaire pour le Salut National. On a donc d'amples témoignages du fait que, dans l'évolution politique du Burundi, existe ce que J-F. Bayart a appelé la stratégie « totalisante »⁷⁷ des Etats postcoloniaux en Afrique – cette tendance des hommes au pouvoir à essayer de tout contrôler et de tout diriger d'en haut (le parti, la défense nationale), et de garder en main bon nombre d'aspects (sinon tous) de l'activité politique et sociale. Il est également évident que la recherche de l'hégémonie est bien présente, car on voit le Président et d'autres élites puissantes de la vie politique utiliser les offices et les récompenses matérielles pour bâtir une alliance dominante de partisans.

Quant aux libertés civiles et politiques, elles ne sont point respectées. Tout organe de la société civile qui ne se soumet pas à la volonté présidentielle est frappé d'interdiction. Les journaux sont tenus de faire écho aux discours du gouvernement.

Face à une pareille réalité, il en résulte une communication à sens unique entre les gouvernants et les gouvernés. Qu'il s'agisse de décisions générales, partielles, d'ordre interne ou de décisions forces, les individus situés en dehors du siège de pouvoir n'ont aucun moyen pour agir sur le fonctionnement ou les actes du pouvoir, selon que le commandent leurs intérêts. Les actions normalement admises en régime

⁷⁷ BAYART, (J.-F.), « Les sociétés africaines face à l'Etat », in *Pouvoir*, 25, 1983, pp. 23-39.

démocratique, à savoir les manifestations de la rue, les pétitions, les critiques de la presse, etc., ont totalement disparu de la vie politique ; il en va de même du débat politique, étant donné l'existence d'un parti unique.

En outre, au sein même de ce dernier ou encore des lieux-tenants du pouvoir, aucune tendance de groupe susceptible d'engendrer un dialogue intérieur et partant de réduire la prépondérance présidentielle ne se dégage. Tous les réseaux de communication interne – circonscrits à l'espace étatique – sont entièrement soumis à la volonté du Chef de l'Exécutif, au commandement de qui ils réagissent selon un mécanisme parfaitement réglé.

Mais cette pratique présidentialiste ne va pas durer longtemps. En effet, ceux qui n'ont pas eu la chance d'être nommés n'arrêteront pas le mouvement de revendication des places stratégiques dans les institutions malgré les menaces du pouvoir. En guise d'exemple, les intellectuels hutu de l'intérieur du pays qui, déçus de ne pas faire partie du premier gouvernement de Pierre BUYOYA, combattaient politiquement les institutions en dépit de la présence de leurs frères dans ces dernières et vont jusqu'à décrire ce phénomène comme un processus de « *tutsification de l'Etat* »⁷⁸. A titre de rappel, comme nous l'avons déjà dit par ailleurs au chapitre précédent, ce gouvernement comprenait 15 Tutsi et 5 Hutu.

C'est ici qu'on commence à assister aux premières vagues de démystification du présidentialisme. Lors de séances de débats publics qui se tinrent dans tout le pays, les « citoyens » abordèrent de vastes questions politiques, en particulier la corruption chez les élites, le favoritisme ethnique et régional, et la nécessité d'imposer des limites au pouvoir exécutif de la présidence. Par exemple, pour la première fois dans l'histoire du Burundi, à travers la lettre ouverte du 22 août 1989 adressée au Président BUYOYA, des résidents se sont permis d'interpeller le Chef de l'Etat en lui proposant de « *voir dans quelle mesure les Hutu peuvent être associés à la défense et à la direction politique de leur pays* »⁷⁹.

A la suite de ces événements, une certaine opinion se demandait si le gouvernement allait continuer la même politique. Les expressions internationales d'indignation, les multiples demandes en faveur d'une

⁷⁸ MANIRAKIZA, (M.), *Op.Cit.*, p.28.

⁷⁹ *Idem*, p. 25.

enquête impartiale et des pressions internes et externes assorties d'éventuelles sanctions, ont certainement fait comprendre au gouvernement la gravité du problème ethnique au Burundi. Ainsi, les pays occidentaux conditionnèrent leur aide à un changement radical de la politique burundaise vis-à-vis du problème politico-ethnique ⁸⁰.

Par exemple, la Suisse suspendit *sine die* sa coopération universitaire. Le congrès américain vota une résolution condamnant un système unique de domination. Les pays comme la Belgique, le Canada, l'Allemagne Fédérale évoquèrent la perspective des sanctions.

Le changement de politique et de perspectives se remarque à travers les initiatives qu'il envisage entreprendre lors de son discours du 6 octobre 1988 :

« Pour ma part, ni le scepticisme qui démobilise, ni la provocation, ni le machiavélisme de certains, rien ne viendra à bout de ma détermination à tourner la page pour réconcilier définitivement mon peuple » ⁸¹.

Le contenu et l'étendue des réformes de gouvernance ont comporté l'octroi de droits d'expression politique ainsi que la libéralisation des institutions sur lesquelles tout le monde croyait pouvoir exercer son droit de regard. C'est dans de telles circonstances qu'un gouvernement ethniquement paritaire est mis en place le 18 octobre 1988 comme nous l'avons vu au chapitre précédent.

Le Président fait aussi connaître sa préoccupation primordiale à savoir la nécessité d'un dialogue en vue de la consolidation de l'unité des Burundi. Dans ses discours et messages adressés aux populations durant ses tournées, le Chef de l'Etat réaffirme bien haut le principe de dialogue et de concertation. Il souligne aussi le rôle du patri UPRONA et des organisations de masse dans la mobilisation en faveur de cette nouvelle politique. Pour lui :

« Le peuple doit être consulté pour être bien dirigé. Le dialogue, la critique et l'autocritique au sein du Parti UPRONA devra guider la conduite du pays » ⁸².

⁸⁰ Idem, p. 28.

⁸¹ UPRONA, Discours de lancement des travaux de la commission nationale chargée d'étudier la question de l'unité nationale par le Président BUYOYA, Bujumbura, Imprimerie du parti UPRONA, 1988, p.23.

⁸² Idem, p.42.

Au moment où l'on sait que les critiques au sein du parti ne sont point autorisées, cela montre que le présidentielisme autoritaire d'alors tend vers sa décompression. Avec la nomination de SIBOMANA Adrien à la primature, le Chef de l'Etat doit tout au moins consulter ce dernier avant de prendre une décision ou avant toute nomination aux postes de responsabilité. Cela s'illustre par le fait que les Hutu se présentent partout dans les hautes sphères de l'appareil étatique.

Cette décompression a atteint son sommet en 1992 avec la réinstauration du multipartisme au Burundi, ce qui montre que le pouvoir n'est plus structuré autour du Chef – Président avec une administration presque personnalisée. C'est à ce stade qu'on affirme l'existence de nouvelles élites et de nouveaux leaders qui se familiarisent de plus en plus avec les mécanismes de l'élection et de la représentation dans l'Assemblée Nationale surtout avec le mois de juin 1993. Cette fois-ci, on doit mener des tractations non seulement avec son premier ministre mais aussi avec les chefs des partis politiques.

D. Vers l'affaiblissement de l'administration présidentialisée

Pour le Président de la République, l'administration constitue le bras droit de son pouvoir à travers les institutions répressives mais aussi à travers les mécanismes de patronage. De ce fait, l'administration centrale et territoriale reste un instrument privilégié du contrôle du territoire et de la population. Cette nécessité de contrôle social et politique conduit le Chef de l'Etat à s'assurer qu'il a tous les moyens de domination dans tous les domaines de la vie publique.

En matière de nomination de hautes autorités politiques et administratives, le Chef de l'Etat était le seul responsable à posséder l'essentiel des prérogatives. Il faisait toujours recours à la cooptation en intégrant les éléments susceptibles de déranger son régime, ce qui constitue en quelque sorte un moyen plus ou moins efficace de contrôler la circulation des élites à l'instar de Pareto.

C'est ainsi que le Président se doit d'avoir, à travers ses administrateurs communaux, ses hommes à lui, à la fidélité sans faille. Nommés directement par le chef de l'Etat, tous sont liés dans leur

carrière mais aussi leur destin au bon vouloir de celui qui a toute puissance sur eux⁸³.

C'est aussi de cette manière que le Président de la République peut recruter des fidèles aux postes clés de l'administration et dans le gouvernement et cela pour une très longue durée. Dans ce contexte, si on essaie d'analyser les différents tableaux du chapitre précédent sur l'identification des élites politiques, c'est facile de remarquer qu'il y a des gens qui ont toujours occupé des positions stratégiques durant toute la période qu'a duré le régime du Président Pierre BUYOYA.

Ce monopole de nomination à la tête des grands services et entreprises publics a permis de tisser un véritable réseau d'obligés, détenant à la fois une parcelle de pouvoir et une source de richesses par la seule faveur du Président. Mais en privilégiant un groupe quelconque, le Président BUYOYA entre en contradiction avec lui-même si on analyse attentivement les propos qu'il a tenus lors du lancement officiel des travaux de la Commission Constitutionnelle :

« Le contrôle de l'appareil de l'Etat est directement ou indirectement source de richesse. Donc, le pouvoir et l'avoir sont liés, l'avoir étant subordonné au pouvoir. L'accès à l'Etat conditionne l'accès aux richesses économiques »⁸⁴.

D'après ces propos du Président, l'enjeu devient inévitablement le partage du gâteau national, ce qui peut engendrer des conséquences graves sur le plan politico-administratif. En effet, cette procédure de recrutement permet à chaque fidèle nommé de reproduire les pratiques du sommet, c'est-à-dire de nommer en dessous ses propres obligés de sorte que l'administration se présente comme un empilement de réseaux de clientèles contrôlés par des patrons à importance variable, le Chef de l'Etat constituant le facteur de mise en cohérence de ces multiples réseaux⁸⁵. C'est dans ce sens que l'on peut parler de la présidentialisation de l'administration.

Dans de telles circonstances, les élites recrutées deviennent les prisonniers du gouvernement parce qu'obéissant le plus souvent à la seule volonté de celui qu'il les a engagées.

⁸³ BOURMAUD,(D.), *Op.Cit.*, p. 81.

⁸⁴ BUYOYA, (P.), « Discours du lancement des travaux de la commission constitutionnelle », in *Rapport de la Commission Constitutionnelle*, Bujumbura, avril 1989, p.4.

⁸⁵ LOMBARD,(J.), *Structure de type féodal en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1989, p.207.

Néanmoins, puisque la fonction publique doit être un lieu de réalisation par le mérite, cette procédure de recrutement des élites permet d'entretenir des clivages et des identités particulières. L'allégeance n'est pas due seulement à l'Etat abstrait mais aux proches, c'est-à-dire ceux du clan, du lignage, de la région et de l'ethnie ; ce qui justifie que tout le monde ne sera pas servi.

En dépit de la victoire démocratique qui prône la représentation idéale relative au partage du pouvoir, le même phénomène s'est manifesté sous l'éphémère régime du Président NDADAYE. On reproche à ce dernier d'avoir favorisé les membres de son parti et surtout de son ethnie alors même que certains d'entre eux avaient un niveau d'études peu élevé.

Suite à ces contraintes, des tentatives d'une gestion transparente de la chose publique ont été entamées. En effet, le système administratif ainsi que les autorités qui le gèrent sont toujours sous l'autorité suprême, mais avec l'intermédiation du Ministère de l'Intérieur, ce qui n'existait pas avant. Même si les administrateurs communaux sont toujours nommés par le Président de la République, il doit y avoir une contre signature du Ministre de l'Intérieur et ces derniers n'agissent plus au bon vouloir du Chef de l'Etat. C'est de cette manière que l'administration présidentialisée s'est affaiblie.

E. LA PERSISTANCE DU NEO- PATRIMONIALISME

1. Qu'est-ce que le néo-patrimonialisme ?

Le concept de patrimonialisme a été défini par Max Weber comme étant « *une direction administrative (et militaire) purement personnelle du détenteur du pouvoir dans le cadre d'une domination* »⁸⁶.

Ce terme désigne chez lui un type de pouvoir qui se caractérise par l'absence de distinction entre la fonction et son titulaire.

De son côté, J.-F. MEDARD a proposé de reprendre ce concept, mais en utilisant l'expression de néo-patrimonialisme, afin de rendre

⁸⁶ WEBER,(M.), Economie et société, T. 1 (Trad.), Paris,Plon, p.237.

compte de l'ambiguïté de situations où la « *logique patrimoniale s'applique à un système politique qui n'est pas traditionnel* »⁸⁷ dans lequel la modernité joue, mais ne s'impose pas totalement.

En agissant ainsi, MEDARD ne fait que reprendre pour l'Afrique la distinction entre patrimonialisme traditionnel et néo-patrimonialisme. Malgré tout, il affine sa définition en écrivant :

« *Le néo-patrimonialisme se moule dans une apparence institutionnelle qui lui est étrangère, car si la distinction entre le public et le privé est mise en avant officiellement, c'est seulement au niveau du vécu qu'elle est niée et vidée de son contenu* »⁸⁸.

Bref, le néo-patrimonialisme n'est guère que la conjonction du patrimonialisme et d'une certaine forme de rationalité et de légalité. Ce concept n'est finalement qu'une nouvelle façon de nommer la transition entre le système politique traditionnel et l'Etat moderne en supposant les deux pôles présents dans la société, supposition qui permet à J.-F. MEDARD de voir dans le pouvoir néo-patrimonial un pouvoir de classe de type particulier, celui de la « *bureaucratie patrimoniale* »⁸⁹.

Toutefois, il nous est presque obligé de signaler que cette forme de gestion de la bureaucratie diffère d'un pays à l'autre et d'un système politique à l'autre. Dans le cadre de ce travail, nous montrons comment ce néo-patrimonialisme se manifeste au Burundi dans les années 1987-1993.

De manière générale, le néo-patrimonialisme est totalement contraire de ce que Max Weber pense de la gestion bureaucratique de l'Etat moderne. Selon lui, cette gestion doit être impersonnelle et hiérarchique⁹⁰.

2. Manifestations du néo-patrimonialisme dans le système politique burundais

Mise à part l'aptitude professionnelle, le recrutement des fonctionnaires et employés publics dépend surtout de liens multiples

⁸⁷ MEDARD, (J.-F.), *Op.Cit.*, p.68.

⁸⁸ MEDARD, (J.-F.), « L'Etat sous-développé au Cameroun », *L'Année africaine*, 1977, Paris, Pedone, 1979, p.68.

⁸⁹ *Idem*, p. 69.

⁹⁰ WEBER, (M.), *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1968, p.68.

pouvant exister entre les postulants et les responsables administratifs ou politiques.

Une des "règles" du jeu politique burundais est: à chacun son tour , son tour d'être présent dans l'appareil de l'Etat . Cette présence signifiant aussi, du moins pour certaines positions, l'accès aux richesses économiques et symboliques. Ainsi, avec l'arrivée au pouvoir de Major Pierre BUYOYA, c'est toute une clientèle qui se bouscule aux portes des appareils d'Etat. C'est une clientèle composée en fait dans sa presque totalité d'éléments nouveaux au détriment des dignitaires du régime précédent. Effectivement, dans les différents gouvernements du Président BUYOYA, aucune figure ne faisait partie des différentes équipes ministérielles de la Présidence du Colonel Jean-Baptiste BAGAZA.

Mais il faut relativiser l'importance de ce renouvellement puisque « *six des grands meneurs du Coup d'Etat et qui figuraient en tête de la liste du C.M.S.N. étaient déjà bien placés sous BAGAZA : Edmond NDAKAZI, Gervais NDIKUMAGENGE, Gédéon FYIROKO, Jean-Baptiste MBONYINGINGO, NDIYO Jean-Claude et Aloys KADOYI* »⁹¹.

D'une façon générale, les premiers bénéficiaires du nouveau régime seront particulièrement son entourage immédiat et de nombreux partisans zélés qui ont fait la preuve de leur plein dévouement parce que l'on considère que la fonction publique est comme un objectif légitime de dépouille : « L'Etat est le butin des vainqueurs »⁹².

En ce qui concerne les postes les plus élevés, il faut, en plus d'une allégeance entière au gouvernement, être appuyé dans sa démarche par des personnages très influents, généralement membres du siège du pouvoir ou du C.M.S.N. Concernant ceux de niveau moyen, l'allégeance n'est pas toujours nécessaire, il importe simplement d'avoir un appui qui peut se révéler déterminant.

Pour ceux de niveau inférieur, ces critères pèsent beaucoup moins, sauf s'il se présente plusieurs demandeurs pour le même poste. Pour de tels postes, les appels d'offre restent officieux.

⁹¹ NIMUBONA,(J.), *Analyse des représentations du pouvoir politique. Le cas du Burundi*, Thèse de doctorat en Science Politique, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, juin 2003, p.541.

⁹² ROY, (M.-P.), *Les systèmes politiques du Tiers-Monde*, Paris. L.G.D.J., 1974, p.299.

Par ailleurs, même dans d'autres services publics, quand quelqu'un occupe une fonction importante, il se voit vite assiégé par des parentés et amis en quête d'emplois ou de faveurs.

Ces caractéristiques apparaissent à tous les niveaux de la fonction publique dans la stratification de laquelle - également sous sa représentation horizontale - il est possible de repérer une ligne d'agents liés les uns aux autres, depuis le sommet jusqu'aux échelons les plus bas. C'est ce qui explique que, lorsqu'un personnage politique influent est écarté de l'appareil d'Etat, il se produise parfois une révocation en chaîne qui touche tous ceux qui se sont trouvés de près ou de loin dans sa mouvance.

En guise d'exemple, pour illustrer ce qui précède, le gouvernement NDADAYE a été incapable de résister aux sollicitations dues aux promesses alléchantes de la campagne électorale. Aucune distinction ne fut faite entre les postes politiques et les postes techniques quand il s'agissait de changer des titulaires (sur base politique ou ethnique). Ainsi, les partis politiques opposés au FRODEBU dénoncèrent avec véhémence la « Frodébisation » de l'administration provinciale et locale :

« ... Sur seize gouverneurs de provinces, quatorze sont Hutu, deux Tutsi et membres du parti FRODEBU ; sur 114 administrateurs communaux, 110 sont des Hutu du parti FRODEBU ; tous les chefs de zones et de secteurs sont Hutu du FRODEBU ou des partis qui lui sont alliés »⁹³.

Les chiffres sont peut-être à vérifier mais l'esprit de revanche politique et ethnique du FRODEBU est incontournable. Le même phénomène se généralise un peu partout et « l'épuration » touche même des postes minables. A la présidence de la République, plusieurs agents sont limogés : *« 14 chauffeurs, 12 plantons et 8 secrétaires ont été mis à la porte après l'investiture du Président NDADAYE »⁹⁴*, pour laisser la place aux sympathisants vainqueurs des élections.

Cette démarche de licenciements massifs gênait les dirigeants eux-mêmes. Ainsi, Juvénal NDAYIKEZA, ministre de l'administration du territoire et du développement communal, lors de la remise et reprise avec le ministre du développement rural sortant avait tenu à préciser

⁹³ Collectif des partis d'opposition, document inédit, cité par BIGIRIMANA. (A.), La crise burundaise à travers les institutions politiques (1988-1996) : Essai d'analyse socio-constitutionnelle, Université du Burundi, mémoire en Histoire, 2001, p.87.

⁹⁴ BARARUNYERETSE, (L.), « Bilan du premier soixantaine du mandat du FRODEBU », in L'Indépendant, n°72 du 02 septembre 1997, p.5.

qu'il n' y aurait pas de chasse à l'homme⁹⁵. Mais en réalité, les nouvelles élites n'ont fait qu'opposer deux clientélismes ethniques et n'a apporté aucune réponse aux questions de justice et de l'emploi.

Si le recrutement d'éléments des « groupes dominés » relève de telles modalités, il ne relève pas pour autant d'une simple relation Etat-partisans, mais d'une relation complexe d'ordre économique, idéologique, politique et ethnique. Par exemple, le retour massif des réfugiés de 1972 qui réclament leurs biens immobilisés « confisqués par des Tutsi » haut placés dans l'armée et dans l'administration oblige le nouveau régime à chercher où les caser pour tenter d'apaiser leur colère.

De même, le sous-développement du pays caractérisé, entre autres, par un système de petite production, entraîne sur le marché du travail une masse considérable de chômeurs, dont la plupart se tournent vers l'Etat. D'où le rôle des liens politiques dans le processus de recrutement ; rôle qui contribue à affaiblir politiquement ces élites .

En espace restreint de la fonction publique, conjugué à la politique de conquête du gouvernement, il en résulte un enflamment du personnel en plusieurs points de circuits administratifs ; comme le remarque Roy à propos des pays du Tiers Monde :

« Le nombre des emplois est déterminé, non pas en fonction des besoins réels, mais en fonction du désir de conserver et d'accroître une clientèle politique. La formule n'est pas : trouver un homme pour une fonction mais trouver une fonction pour un homme »⁹⁶.

On comprend dès lors l'agglutination visible autour de certaines autorités et bureaux ministériels. Aussi, nombreux sont les agents publics qui n'accomplissent aucune tâche réelle et pour qui l'administration sert tout simplement de « sinécure ».

Les conditions sexuelles doivent elles aussi être prises en compte pour les nominations à des postes ministériels et à des charges importantes. En effet, les responsables chargés du recrutement des élites politiques, sont-ils d'affreux misogynes ou bien les femmes craignent-elles les responsabilités ? Telle est la question que l'on est en droit de se poser après avoir observé la représentation féminine dans le

⁹⁵ Le Renouveau du Burundi (Le quotidien burundais d'informations), du vendredi 23 juillet 1993, p.6.

⁹⁶ ROY, (M.-P.), Op.Cit., p.301.

personnel politique au plus haut niveau du pays si l'on se réfère aux données du deuxième chapitre.

Sur l'ensemble des personnes qui ont fait partie des différents gouvernements de 1987 à 1993, chaque gouvernement avait en moyenne deux du sexe féminin. Moins de 10% de femmes, cela fait vraiment peu, d'autant qu'il s'agit d'une moyenne. Pire encore, on n'a jamais connu plus d'une femme à la tête d'une province durant cette période.

Le constat est que les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler mais elles sont toujours aussi rares parmi le personnel politique. Pourquoi ?

Ici, l'explication tient, peut-être, en partie du moins, aux femmes elles-mêmes. Celles-ci hésitent encore à s'engager dans la vie publique. Elles sont d'ailleurs assez peu nombreuses dans les partis politiques et y exercent rarement de très hautes responsabilités. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant d'en retrouver si peu parmi les élites politiques gouvernementales, c'est-à-dire au sommet de la pyramide.

D'autre part, il est vrai que parmi les militantes, beaucoup n'osent pas encore se lancer dans des batailles électorales, soit que le temps leur fait défaut, soit qu'elles estiment que la tâche qui leur est demandée est au-dessus de leurs forces. Ainsi, dans la province de BURURI par exemple, il y avait une seule femme sur la liste des candidats du parti UPRONA aux élections législatives de juin 1993 et cette dernière était à la queue de la file.

A trop attendre la cooptation à des espaces aussi étroits et surtout convoités par les hommes, elles finissent par être exclues, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, proportionnellement, le niveau de formation et d'engagement en politique joue en faveur des hommes. De plus, il y a l'absence d'encadrement ou de régulation par un mécanisme volontariste de nature institutionnelle.

En définitive, du sommet jusqu'au niveau inférieur de l'appareil d'Etat, le néo-patrimonialisme se manifeste sous plusieurs formes qu'il est difficile de distinguer. En effet, les rapports interpersonnels et hiérarchiques dans l'administration publique, conditionnés de près ou de loin par des référents politiques, ethniques et régionaux, ont fini par engendrer tant dans les rouages horizontaux que verticaux un ordre propre d'assujettissement, de soumission et même de silence. Cet ordre

n'est que l'impact spécifique de tout un système clientéliste sur le rapport particulier (d'appartenance) des élites à l'appareil d'Etat.

CONCLUSION PARTIELLE

Spécifier le mode d'exercice du pouvoir, ou plus précisément, la forme de régime existante, au regard de la doctrine constitutionnelle, est une démarche difficile, étant donné qu'il n'y a pas de typologie bien déterminée, notamment en ce qui concerne les pays du Tiers monde où se présentent des ensembles politiques complexes et variés.

Au cours de ce dernier chapitre qui consiste à analyser le rapport entre les élites et les systèmes politiques, nous avons pu découvrir une certaine lacune dans les méthodes de bonne gouvernance. Plus précisément, il s'agit des phénomènes tels que la personnalisation du pouvoir, le clientélisme de plus en plus généralisé dans les services publics, l'administration présidentialisée ainsi que la prédominance des autorités non élues et n'ayant de compte à rendre qu'à celui qui les a nommées. Dans cette perspective, on perçoit un appel implicite, sinon explicite, à la libéralisation et à la démocratisation de la vie politique burundaise. Car, la gouvernance ne pourra se produire que s'il est mis fin aux pratiques autoritaires et néo-patrimoniales.

CONCLUSION GENERALE

Au Burundi, le problème actuel de conflits identitaires en particulier le conflit politico-ethnique et même leur intensité en violences peut se comprendre à partir de l'identification des élites dirigeantes.

En intitulant notre travail « ***Les élites politiques au Burundi : identification et rapports au système politique (1987-1993)*** », nous avons pour objectif d'établir le tracé sinon l'identification complète des hommes au pouvoir pendant cette période.

En menant des investigations sur les appartenances des personnalités politiques, nous avons aussi pour objectifs de comprendre les mécanismes utilisés pour accéder et contrôler le pouvoir. La société politique étant toujours faite de relations inégalitaires, on pourrait ainsi

facilement mesurer les effets de l'arbitraire ethnique et régional dans la composition des gouvernements et de la haute administration publique.

Dans le premier chapitre qui porte sur le cadre théorique de la notion d'élite, nous avons eu l'occasion d'exploiter en profondeur cette notion à travers les différentes approches des grands théoriciens élitistes comme Pareto et Mosca.

Malgré quelques divergences quant à la structure des élites, ces auteurs sont du même avis en ce qui concerne la conception générale de l'élite. Il s'agit de la classe qui occupe une position décisive dans les sommets de la hiérarchie sociale. Pour les deux, les hommes sont différents aussi bien moralement qu'intellectuellement, raison pour laquelle ils refusent la notion d'égalité et rejettent l'idéal démocratique.

Dans ce même chapitre, nous avons pu faire un exercice d'identification des élites politiques dans certaines sociétés ainsi que les ressources qu'elles détiennent ou mobilisent pour arriver au pouvoir ou s'y maintenir.

Pour la France, nous avons vu que l'élitisme est fondé sur l'importance du diplôme initial, la sélection, le haut niveau de responsabilité dès le premier poste et l'importance du pantouflage.

Quant aux Etats-Unis d'Amérique, à côté de la figure du WASP qui sert d'archétype à toute forme d'investigation, les élites résultent de la concurrence entre les sphères politique, économique et militaire.

Dans l'ancienne société musulmane, les élites sont des spécialistes du droit et de la religion même si leur qualité ne leur était conférée par aucune autorité publique.

Pour ce qui est des élites africaines, leurs ressources sont multiples et variées. A côté du leadership observé chez les pères des indépendances, d'autres ont profité des Coups d'Etat militaires pour arriver au pouvoir. Mais avec l'avènement du courant démocratique, on voit que les élites sont finalement secrétées par les urnes.

Dans le deuxième chapitre, nous avons montré qu'au début de la Troisième République, les affaires du pays étaient entre les mains de l'élite militaire connue sous le nom du Comité Militaire de Salut National jusqu'à la proclamation du premier gouvernement par le Président Pierre BUYOYA. La composition de ce gouvernement, tout comme celle de l'élite administrative, était majoritairement tutsi. Il a fallu attendre les

événements de Ntega et Marangara ainsi que la pression de la communauté internationale pour amener le Président à initier la politique d'unité nationale en 1988.

Cette politique a été concrétisée par la formation des gouvernements ethniquement paritaires et régionalement plus ou moins équilibrés. En effet, jusqu'à la veille des élections de juin 1993, les Hutu sont toujours représentés à un degré plus élevé dans toutes les institutions politiques du pays. De cette manière, Pierre BUYOYA comptait sur la reconnaissance de ces derniers à qui il venait d'ouvrir les portes du pouvoir pour se préparer à la bataille électorale qui se sentait venir.

Mais comme nous avons pu le constater dans les différents tableaux de ce chapitre, la présence des membres du C.M.S.N. dans les hautes instances du pays n'est pas effective alors que ce sont ces derniers qui ont renversé le régime BAGAZA.

Dans le dernier chapitre qui consiste à analyser les rapports qui existent entre les élites et le système politique, nous avons remarqué que le Président de la République reste le principal détenteur du pouvoir exécutif. Puisque le pouvoir politique n'est pas soumis à la règle de droit, l'homme qui a du pouvoir a été souvent porté à en abuser jusqu'à utiliser l'autoritarisme et l'administration présidentialisée comme méthodes de gouvernement. Ainsi pour les élites politiques, les postes les plus intéressants, ceux qui confèrent la plus grande influence et laissent les meilleures chances de promotion sociale et économique sont ceux qui permettent d'agir directement au nom du Président. Ces postes attirent naturellement ceux qui ont su se faire remarquer par leur loyalisme au Chef de l'Etat mais aussi des personnalités hutu qui ont pu agiter le régime dans ses débuts.

En résumé, le pouvoir du Président Pierre BUYOYA se caractérisait par l'ethno-autoritarisme au début et un présidentialisme décompressé à la fin.

Etant donné que, pour accéder à ces postes, le circuit le plus sûr n'est pas celui qui passe par la voie hiérarchique normale, le Président peut recourir au clientélisme dans la cooptation des élites afin de s'entourer des hommes de confiance susceptibles de l'aider à assurer le contrôle du pays, dans un système à fort déficit de légitimité où la violence étatique appelle la violence contre-étatique active ou passive.

Sans prétendre avoir donné toute la lumière au sujet des élites politiques au Burundi, quelques constats ressortent de nos analyses :

- Dans la société, les hommes au pouvoir doivent l'exercer de manière rationnelle au nom de tous et pour tous, de telle sorte que la hiérarchie des positions de pouvoir s'explique alors par l'inégalité des compétences en la matière. Dans ces conditions, la force et la violence ne seraient que des formes pathologiques du pouvoir qui révèlent l'inefficacité, l'incompétence et l'illégitimité de ceux qui sont chargés de la réalisation des faits d'intérêt général.
- Les problèmes surviennent à partir du moment où les gens sont jugés et traités en fonction de leur appartenance clanique, régionale ou ethnique. Car, en fin de compte, être Hutu, Tutsi ou Twa ne pose aucun problème dès lors que règne un Etat de droit et que des modalités déficientes de gestion de l'Etat n'autorisent pas des mobilisations politiques sur base identitaire.

-En fin, nous reconnaissons que ce travail comporte quelques lacunes. C'est pourquoi, étant donné que certains politiques accusent gratuitement sans avoir interrogé les auteurs, j'inviterais d'autres chercheurs à approfondir davantage cette notion d'élite sur le champ politique burundais afin d'élaborer un document aussi fiable qu'exploitable qui permettra d'établir la lumière sur la réalité burundaise à travers son histoire.

BIBLIOGRAPHIE

1. LES OUVRAGES GENERAUX

1. BIGO, (D.), *Pouvoir et Obéissance en Centrafrique*, Paris, Karthala, 1988.
2. BIRABUZA,(A.), *Le mal burundais ou l'involution historique d'une vieille nation*, éd. de la renaissance, Bujumbura, 1999.
3. BIRNBAUM, (P.) et CHAZEL,(F.), *Sociologie politique. Texte*, 4. Armand Colin, Paris, 1978.
4. BOUDON, (R.) et BOURRICAUD,(F.), *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, P.U.F., 1981.
5. BOURDIEU, (P.)et PASSERON, (J.-C.), *Les héritiers : les étudiants et la Culture*, Paris, Ed. de Minuit, 1971.
6. BOURMAUD , (D.), *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 1977.
7. BRAUD,(P.), *Sociologie politique*, 5^e éd. , Paris, L.G.D.J., 2000.
8. BURDEAU ,(G.), *Traité de science politique*, Tr, Paris, L.G.D.J 2000.
9. CONAC, (G.), *Les institutions des Etats de l'Afrique francophone et de la République malgache*, Paris, Economica, 1979.
10. CROZIER,(M.), *On ne change pas la société par Décret*, Paris, Grasset, 1979.
11. DAHL, (R.), *Qui gouverne ?* Paris, Armand Colin, 1974.
12. EASTON, (D.), *Analyse du système politique (1965)*, Trad. Paris, Armand Colin, 1974
13. FAYART, (J.-F.), *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989
14. GIRARD, (A.), *La réussite sociale*, Paris, PUF, 1965
15. GONIDEC, (P.-F.) et BOURGI, (A.) (dir), *Les systèmes politiques africains*, 2^e éd., Paris, L.G.D.J, 1978.
16. GRAWITZ,(M.) et LECA, (J.), *Traité de science politique*,V.3, 1985.
17. GUICHAOUA,(A.)(dir.), *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994). Analyses, faits et documents*, 2^e éd., Lille, Université des Sciences et Technologies de Lille1, Fac. des sciences économiques et sociales, 1995.
18. HERMET, (G.) *et alii*, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 1984.
19. LAGROYE, (J.), *Sociologie politique*, Paris, P.F.N.S.P., 1993
20. LOMBARD, (J.), *Structure de type féodal en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1989, 219 p.

21. MANIRAKIZA,(M.), Burundi. *Quand le passé ne passe pas (BUYOYA I – NDADAYE) 1987-1993*, Bruxelles, La Longue vue, 2002.
22. MARIRO,(A.), *De la nation aux ethnies ou la naissance d'une élite tribalisée*, Dakar, UNESCO, 1988.
23. MAURICE, (A.), *Naissance d'un Etat noir*, Paris, L.G.D.J., 1969.
24. MAZRUI, (A.A.) (dir.), *Histoire générale de l'Afrique, VIII. L'Afrique depuis 1935*, Paris, Présence africaine, 1998.
25. MEDARD, (J.-F.), *Les Etats d'Afrique noire, formation, mécanismes et crises*, Paris, Karthala, 1991.
26. MERLE, (M.), *L'Afrique noire Contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1968.
27. NTIBAZONKIZA, (R.), *Bibliographie du Président Melchior NDADAYE : l'homme et son destin*, Sofia, Bulgarian Helsinki Committee, 1966.
28. ROCHER, (G.), *Le changement social*, Montréal, Ed. H.M.H.P., 1972.
29. ROY,(M.-P.), *Les systèmes politiques du Tiers-Monde*, Paris, L.G.D.J. , 1974.
30. SCHWARTZENBERG,(R.-G.), *Sociologie politique*, Paris, Montchrestien, 1977.
31. WEBER,(M.), *Economie et Société (1922)*, Trad-Paris, Plon, réédition Agora, 1995.
32. WEBER, (M.), *Le Savant et le politique*, Trad. Rééd. Paris, Plon, 1979.
33. WICKHAM,(A.) et COIGNARD, (S.), *La nomenclature française, Pouvoir et Privilèges des élites*, Paris, éd. du Club France Loisirs, 1968.
34. WILLAME, (J.-C.), *L'automne d'un despotisme. Pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt*, Paris, Karthala, 1992.

2. REVUES ET ARTICLES DE REVUES

1. *L'Année africaine 1977*, Paris, Pédone, 1979.
2. *Culture et Société, Revue de civilisation burundaise n° XI*.
3. *Pouvoirs 25*, 1983.
4. *Revue française de science politique, vol 34, n°2*, PFNSP, avril 1984.
5. ROSANVALLON, Pierre, « Les élites françaises, la démocratie et l'Etat », in *Esprit*, octobre 1977.

3. THESES ET MEMOIRES

1. BIGIRIMANA, (A.), *La crise burundaise à travers les institutions politiques (1988-1996) : Essai d'analyse socio-constitutionnelle*, Université du Burundi, mémoire en Histoire, 2001.
2. MUNEZERO,(A.), *La place des évolués dans la société burundaise (1940-1961)*, Bujumbura, mémoire en Histoire, 1984.
3. MWOROHA, (E.), *Institutions, rites et structures étatiques des anciennes monarchies des grands lacs*, Thèse de 3^e cycle, Paris I, 1975.
4. NIMUBONA,(J.), *Analyses des représentations du pouvoir politique. Le cas du Burundi*, Thèse de doctorat en science politique, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, juin 2003.
5. NKESHIMANA, (J.-C.), *Les Crises du multipartisme au Burundi : Essai d'analyse socio-culturelle*, Bujumbura, Mémoire en Histoire, 2001.

4. DICTIONNAIRES

1. *Dictionnaire Petit Larousse*, Paris, Librairie Larousse, 1988.
2. *Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse*, 12, Librairie Larousse, 1984.
3. *Encyclopaedia UNIVERSALIS*.

5. AUTRES DOCUMENTS

1. *Bulletin Officiel du Burundi*.
2. Cour constitutionnelle, Procès-verbal de la proclamation des résultats des élections présidentielles du 1^{er} juin 1993.
3. Cour Constitutionnelle, *Les résultats des élections législatives du 29 juin 1993*.
4. *L'Indépendant* n° 72 du 2 Septembre 1993.
5. République du Burundi, Ministère de l'Information, *Pierre BUYOYA, Grand artisan de l'unité nationale*, Préface d'Adrien SIBOMANA, Bujumbura, 1989.
6. République du Burundi, *Rapport de la Commission Nationale chargée d'étudier la question de l'Unité Nationale*, Bujumbura, avril 1989.
7. *Le Renouveau du Burundi (Le Quotidien Burundais d'Informations)*.